PANEL SOCIO-ECONOMIQUE
"Lieuven zu Lëtzebuerg"

Document **PSELL** n° **61** juin 1994

MESURE DE L'EFFICACITE DES TRANSFERTS SOCIAUX SELON UNE APPROCHE EN TERMES DE SECURISATION DU NIVEAU DE VIE DES MENAGES:

UNE ANALYSE STATIQUE PUIS DYNAMIQUE, APPLIQUEE AU CAS DU LUXEMBOURG ET DE LA LORRAINE

Bruno JEANDIDIER et Nicolas POUSSING
(ADEPS; CNRS et Université de Nancy II)

CEPS/Instead
Walferdange
Grand-Duché de Luxembourg

1994

Document produit par le

CEPS/Instead

CENTRE D'ETUDES DE POPULATIONS, DE PAUVRETE ET DE POLITIQUES SOCIO-ECONOMIQUES

B.P. 65, L-7201 Walferdange
tél. (352) 33 32 33 - 1 - Fax. 33 27 05

Président: Gaston Schaber

ISBN 2-87987-025-9 1994

INTRODUCTION

La protection sociale au sens restrictif des transferts sociaux en espèces est constituée d'un ensemble composite d'allocations, pensions, rentes, indemnités, etc., répondant chacune à un (des) objectif(s) spécifique(s): compensation d'un handicap, dédommagement d'un risque assuré, redistribution de la richesse pour diminuer les inégalités, incitation à adopter des comportements particuliers, etc. Mais au total, et indépendamment de leurs objectifs propres, ces transferts contribuent d'abord à modifier le niveau de vie des ménages. Cet impact est habituellement étudié soit au niveau macro-économique à l'aide de la Comptabilité Nationale, soit au niveau individuel (et à propos d'un transfert social particulier) grâce à l'analyse de données administratives de bénéficiaires. Notre propos s'inscrit dans une perspective différente puisque nous tenterons d'étudier au niveau individuel l'impact de l'ensemble des transferts sociaux en espèces perçus par une population générale de ménages, et cela à partir de deux sources originales: le panel de ménages lorrains et le panel de ménages luxembourgeois (pour une brève présentation de ces deux sources, cf. annexe n° 1).

Cette étude prolonge, dans un domaine particulier et en se limitant à deux pays, le contrat de recherche EUROPASS effectué par sept équipes de recherche européennes dans le cadre du Second Programme de Lutte contre la Pauvreté dans la Communauté Européenne et sous la coordination du C.S.P. de l'Université d'Anvers [H. Deleeck et alii, 1991; B. Jeandidier, 1990; P.Hausman, 1990].

L'impact des transferts sociaux sur le niveau de vie des ménages est ici appréhendé en prenant comme points de référence des seuils monétaires de pauvreté (différents systèmes de seuils sont utilisés afin de pouvoir nuancer les conclusions lorsque, éventuellement, le choix de la référence bouleverse ces dernières). Selon une première approche **statique,** nous analyserons dans quelle mesure les transferts en espèces de la protection sociale assurent aux ménages un niveau de vie supérieur au seuil de pauvreté. Dans une seconde approche, **dynamique** cette fois-ci, nous analyserons le rôle des transferts sociaux lors du passage de certains ménages d'une situation de pauvreté l'année t (sous le seuil) à une situation de non- pauvreté l'année t+1 (au-dessus du seuil).

I. Revenus et pauvreté dans les deux régions

Avant d'aborder l'analyse statistique de l'impact des transferts sociaux sur le budget des ménages, présentons quelques éléments de méthode et quelques statistiques générales.

A. La structure des revenus des ménages

Les deux sources de données utilisées sont deux enquêtes, dont les questionnaires sont très largement identiques, effectuées par interview à domicile auprès d'échantillons de ménages de la population générale. Pour les analyses statiques, nous avons travaillé à partir de la vague 1986 (2092 ménages lorrains et 1793 ménages luxembourgeois). Pour les analyses dynamiques, nous avons effectué nos calculs sur un fichier poolé[1] des vagues 1985, 1986 et 1987 (2499 ménages lorrains et 3293 ménages luxembourgeois).

Dans l'enquête, les revenus sont collectés de façon très minutieuse, puisque pour chacun des quelques 50 types de revenu retenus, il est demandé à l'enquêté d'indiquer le dernier montant perçu ainsi que la perception (ou non) de ce revenu au cours de chacun des douze mois passés. Nous avons regroupé ces différents revenus selon une nomenclature répondant au mieux à une comparabilité Lorraine/Luxembourg.

[1] A l'aide d'une enquête par panel de ménages, pour analyser les transitions intervenues d'une année sur l'autre, il faut ne retenir que les ménages présents les deux années. Construire un échantillon poolé consiste à ajouter les observations d'une première période de transition (1985-86 dans notre étude) à celles d'une deuxième (1986-87) et ainsi de suite, comme si les ménages retenus au titre d'une période de transition constituaient des observations sans point commun avec les ménages d'une autre période de transition.

Ce premier tableau montre donc que la redistribution sociale en espèces est globalement plus importante en Lorraine qu'au Luxembourg (30.6% contre 25.6%), d'autant plus que la part des revenus du travail au Luxembourg devrait être encore plus élevée si, par souci d'homogénéité avec la Lorraine, on avait pu réintégrer la part de l'impôt sur le revenu qui, au Luxembourg, est retenue à la source. Cette différence méthodologique concernant l'impôt sur les revenus du travail constitue inévitablement une faiblesse de notre source, mais dans la mesure où nous étudierons plutôt le bas de la distribution (du fait de la référence aux seuils de pauvreté), cette faiblesse ne devrait que peu affecter nos résultats puisqu'en France une proportion importante de ménages à faible niveau de vie ne sont pas imposables.

Composition du revenu des ménages en 1986

Type de revenu	LORRAINE	LUXEMBOURG
Revenus du travail	67.0%	71.0%
Revenus du capital	1.9%	3.0%
Transferts privés	0.5%	0.4%
Pensions de retraite	17.8%	18.7%
Transferts liés à la santé et l'invalidité	2.0%	2.9%
Indemnités de chômage	1.8%	0.3%
Prestations familiales	4.8%	3.3%
Aide sociale	0.1%	0.2%
Autres transferts publics	4.1%	0.2%
Ensemble en %	**100.0%**	**100.0%**
en ECU de 1986	**1431 ECU**	**1494 ECU**

Concernant la contribution des différentes sous-rubriques de transferts sociaux au budget des ménages, on notera seulement deux différences importantes entre les deux régions :

- la faible part de l'indemnisation du chômage au Luxembourg, du fait d'un taux de chômage très faible (2,6% en 1986);

- le fort pourcentage de la catégorie résiduelle "autres transferts publics" en Lorraine, que l'on peut expliquer, d'une part, par le classement dans cette catégorie des allocations de logement (et non avec les prestations familiales) par souci de comparabilité (l'aide au logement est très différente au Luxembourg : elle repose sur des bonifications de prêts) et, d'autre part, par une contingent plus élevée en Lorraine car, et à la différence du Luxembourg, le service national y est obligatoire.

B. La mesure de la pauvreté selon différents seuils monétaires

Comme nous le disions en introduction, nous avons utilisé des systèmes de seuils monétaires de pauvreté comme points de référence à l'analyse de l'effet des transferts sociaux sur les budgets des ménages. Sans entrer dans le détail des méthodes (les principales références sont citées en bibliographie), nous évoquerons les principes de ces techniques de seuils et donnerons les diagnostics (taux de pauvreté) qui en résultent.

Pour la plupart des analyses en statique, nous avons retenu cinq systèmes de seuils de conceptions différentes :

- deux peuvent être qualifiés de méthodes subjectives puisqu'elles reposent sur l'opinion des ménages quant à leur situation financière; de la même manière que leurs inventeurs, nous les dénommons CSP (cf. [H. DELEECK et alii; 1986]) et SPL (cf. [A. KAPTEYN; 1986]) (respectivement méthode du "Centre for Social Policy" d'Anvers et méthode de "Standard Poverty Lines" de Tilburg);

- un autre système de seuils (noté D1) est objectif et relatif; il s'appuie sur la distribution du niveau de vie de la population en fixant comme seuil la valeur correspondant à la limite supérieure du premier décile de la distribution des niveaux de vie par ménage;

- la quatrième méthode est objective et absolue (au sens où elle détermine une valeur de seuil et non une proportion de population); elle s'appuie, pour le calcul, sur la valeur de la demie médiane du niveau de vie (revenu par Unité de Consommation de type Oxford) de la population tel qu'il est connu par l'enquête (méthode dite ligne de pauvreté CEE);

- enfin la dernière est appelée méthode de la ligne de pauvreté officielle (légale); elle s'appuie sur les modalités légales de détermination de l'éligibilité au revenu minimum garanti : en France, le Revenu Minimum d'Insertion (RMI) et, au Luxembourg, le Revenu Minimum Garanti (RMG). Parce que, en 1986, le RMI n'existait pas, la valeur utilisée est une valeur déflatée du barème utilisé lors de sa création en 1989.

Le tableau suivant présente les taux de pauvreté dans les deux régions mesurés à l'aide de ces cinq systèmes de seuils.

Taux de pauvreté en 1986 selon différents systèmes de seuils		
	LORRAINE	LUXEMBOURG
RMI/RMG	4.0%	5.0%
CEE	10.8%	7.6%
D1	10.0%	10.0%
SPL	26.5%	12.4%
CSP	30.8%	14.6%

Les taux de pauvreté sont plutôt divergents selon les méthodes retenues et plus faibles au Luxembourg qu'en Lorraine (plus particulièrement lorsque des méthodes subjectives sont utilisées).

Pour les analyses en dynamique, afin de se prémunir d'un difficile partage entre ce qui a trait aux changements de situation des ménages et ce qui relève plutôt d'une éventuelle instabilité dans le temps des instruments de mesure (systèmes de seuils), nous avons préféré utiliser des seuils plus rudimentaires[1]. Trois systèmes de seuils alternatifs ont été bâtis en combinant,

- d'une part, trois montants de base (seuil pour un ménage d'une personne) :

* le revenu minimum garanti mensuel pour une personne seule (1863 FF et 20900 FL en 1986),

* 80% du salaire minimum mensuel pour un travail à temps plein, sans majoration pour charge, ni abattement pour âge (3022 FF et 23282 FL en 1986),

* 50% du revenu mensuel médian par unité de consommation (2370 FF et 18474 FL en 1986),

- et, d'autre part, une même échelle d'équivalence (l'échelle dite d'Oxford).

Avec ces systèmes de seuils, appliqués aux années 1985, 1986 et 1987, nous avons obtenu les répartitions suivantes de la population, selon les sous-groupes de ménages définis par les transitions d'une année sur l'autre :

1 Ces seuils sont également utilisés dans nos analyses statiques exprimées en termes de masses financières globales.

Transitions de pauvreté en 1985, 1986 et 1987 selon trois systèmes de seuils monétaires			
Système de seuils	Sous-groupes de ménages	LORRAINE	LUXEMBOURG
Revenu mininum garanti	Non-pauvre persistant	93.5%	83.6%
	Pauvre persistant	2.4%	8.3%
	Entrant en pauvreté	1.8%	2.9%
	Sortant de pauvreté	2.3%	5.2%
50% du revenu médian par UC	Non pauvre persistant	84.4%	87.1%
	Pauvre persistant	6.4%	5.4%
	Entrant en pauvreté	4.9%	4.5%
	Sortant de pauvreté	4.3%	3.0%
80% du salaire minimum	Non-pauvre persistant	68.1%	77.7%
	Pauvre persistant	17.6%	13.3%
	Entrant en pauvreté	6.4%	3.5%
	Sortant de pauvreté	7.9%	5.5%

On peut noter, premièrement, qu'au Luxembourg le RMG (contrairement au salaire minimum) semble être plus généreux qu'en France puisque, sous ce critère, proportionnellement moins (83,6% contre 93,5%) de ménages luxembourgeois n'ont pas connu la pauvreté durant ces trois ans. Et, deuxièmement, il faut souligner le taux non négligeable de turn-over dans la pauvreté (de 4 à 14%).

II. *Analyse statique: l'effet comptable, par référence aux seuils de pauvreté, des transferts sociaux en espèces*

Nous examinerons le rôle joué par les transferts sociaux dans l'accession (ou non) des ménages à la non-pauvreté, et cela d'abord globalement (c'est-à-dire tous transferts et tous ménages confondus) puis de manière plus désagrégée : d'une part, en différenciant l'effet selon des groupes de ménages distincts et, d'autre part, en mesurant l'effet d'un transfert particulier sur la situation des seuls ménages bénéficiaires de ce transfert.

Précisons avant tout que, par souci d'harmonisation entre les deux régions, l'étude exclut de la catégorie des transferts sociaux les transferts privés (ex : assurances), les aides au logement, les bourses d'études, les soldes de militaires appelés du contingent et les transferts de nature indéterminée.

Les indicateurs utilisés sont calculés pour chacun des systèmes de seuils; ils consistent essentiellement en un simple dénombrement des quatre sous-populations suivantes :

- les ménages Pauvres (P) avant perception des transferts sociaux (ceux dont le revenu hors transferts est situé en-dessous du seuil);

- les ménages Non-pauvres (N) avant transferts sociaux (ceux dont le revenu hors transferts est situé au-dessus du seuil);

- les ménages rendus Non-pauvres Grâce (NG) aux transferts sociaux (ceux dont le revenu hors transferts est situé en-dessous du seuil et dont le revenu avec transferts sociaux est situé au-dessus du seuil);

- les ménages restés Pauvres Malgré (PM) les transferts sociaux (ceux dont le revenu avec transferts est situé en-dessous du seuil).

Cette approche est donc purement comptable; elle fait l'hypothèse d'une neutralité des transferts vis-à-vis des comportements socio-économiques. Quel est, en effet, le sens de causalité entre pauvreté et transferts? Par exemple, les transferts sociaux peuvent-ils être exclusivement considérés comme permettant aux mères isolées inactives sans ressources (ou presque) d'avoir un niveau de vie supérieur au seuil de pauvreté, ou bien les transferts sociaux (par l'assurance financière potentielle qu'ils constituent) ne doivent-ils pas être également vus comme porteurs d'un risque, celui d'inciter les mères à n'avoir que de faibles revenus primaires en se séparant de leur conjoint et/ou en ne cherchant pas à travailler?

A. L'effet comptable global de la protection sociale en espèces sur l'ensemble des ménages

Bien que, comme nous l'avons déjà souligné, les systèmes de seuils utilisés montrent une générosité différente, du point de vue de l'effet relatif des transferts, apprécié en termes de **pourcentage de la population** hissée au delà du seuil, on trouve une certaine concordance : les transferts sociaux procurent la sécurité financière à un bon quart des ménages (de 23% pour le système SPL dans les deux régions à 28% pour le système CEE en Lorraine et 31% au Luxembourg). Si l'on retient ce pourcentage de ménages rendus non-pauvres grâce à la protection sociale comme indicateur d'efficacité, exception faite de l'approche selon la méthode SPL, le système de protection sociale luxembourgeois se montre légèrement plus efficace (de deux points).

Pourcentage de ménages Non-pauvres avant perception de transferts (N), de ménages Non-pauvres Grâce à la perception de transferts (NG) et de ménages Pauvres Malgré la perception de ces transferts (PM), et selon différents systèmes de seuils.										
	LORRAINE					LUXEMBOURG				
	CSP	SPL	CEE	RMG	D1	CSP	SPL	CEE	RMG	D1
%N	43.3	50.3	60.6	71.3	61.7	56.8	64.0	61.1	68.3	58.7
%NG	25.9	23.2	28.6	24.7	28.3	28.7	23.6	31.4	26.7	31.3
%PM	30.8	26.5	10.8	4.0	10.0	14.5	12.4	7.6	5.0	10.0

Si maintenant nous menons une analyse en termes de **transfert moyen** par ménage, les principales constatations sont les suivantes.

Les différentes méthodes de seuils aboutissent à un diagnostic relativement convergent concernant les ménages Non-pauvres (N). Ces ménages ont (par définition) un revenu initial moyen supérieur au seuil de pauvreté; leurs transferts ont un effet moyen relativement limité: ils accroissent d'environ un dixième le revenu initial (quel que soit le pays).

Les ménages Non-pauvres Grâce (NG) aux transferts sociaux ont toujours, à l'exception du calcul SPL, le revenu initial moyen le plus faible en moyenne. Ils franchissent le seuil de pauvreté grâce à des transferts en moyenne très généreux. Cette générosité de la protection sociale permet à ces ménages de voir leur revenu en moyenne tripler, voire même décupler (selon le système de seuils RMG au Luxembourg); l'effet est toujours plus fort au Luxembourg. Ces chiffres étonnamment élevés, qui masquent dans une moyenne les nombreuses situations de ménages de personnes âgées dépourvus de tout autre revenu que leurs pensions de retraite, soulignent sans doute assez bien l'acuité du débat qui consiste à se demander si les pensions de retraite doivent être intégrées dans la catégorie des revenus primaires (différés) ou celle des transferts sociaux.

La situation des ménages Pauvres Malgré (PM) les transferts sociaux se déduit en contrepartie des deux autres groupes: un revenu initial légèrement supérieur en moyenne à celui des ménages NG et de faibles montants de transferts sociaux. Ces

derniers ne permettent d'accroître le revenu en moyenne que de 52% à 117% en Lorraine et de 87% à 296% au Luxembourg.

Pour ces deux dernières catégories de ménages pauvres avant perception des transferts sociaux, le diagnostic est donc assez différent selon les systèmes de seuils: bien que la hiérarchie de générosité selon les systèmes, observée avant transferts, soit conservée après distribution de ceux-ci, l'effet relatif des transferts, (taux de croissance du revenu) n'est pas de même ampleur selon les méthodes de seuils utilisées.

Revenu moyen avant transferts (initial) et transferts sociaux exprimés en % de ce revenu initial selon différents systèmes de seuils pour les trois catégories de ménages N, NG et PM

	Ménages N LORRAINE		Ménages N LUXEMBOURG		Ménages NG LORRAINE	
systèmes de seuil	revenu initial (ECU)	transfert/ revenu initial	revenu initial (ECU)	transfert/ revenu initial	revenu initial (ECU)	transfert/ revenu initial
CSP	1777	8%	1951	9%	462	192%
SPL	1710	10%	1857	11%	426	219%
CEE	1537	11%	1875	10%	291	295%
D1	1525	11%	1903	9%	278	313%
RMG	1428	14%	1789	12%	113	825%

	Ménages NG LUXEMB.		Ménages PM LORRAI.		Ménages PM LUXEMB.	
systèmes de seuils	revenu initial (ECU)	transfert/ revenu initial	revenu initial (ECU)	transfert/ revenu initial	revenu initial (ECU)	transfert/ revenu initial
CSP	330	290%	529	52%	380	93%
SPL	214	476%	350	85%	143	296%
CEE	263	347%	347	80%	394	87%
D1	301	306%	337	80%	470	73%
RMG	100	972%	140	117%	183	175%

Si l'on prolonge l'analyse en passant de l'approche en termes de montant moyen à celle relative aux **masses financières** globales (= montant moyen * effectifs), on peut appuyer davantage l'idée, avancée précédemment, selon laquelle la part de loin la plus importante des transferts sociaux va aux ménages rendus non-pauvres (de 57% à 65% selon les méthodes de seuils en Lorraine, et de 56% à 67% au Luxembourg), les ménages restant pauvres n'obtenant que la part la plus faible (Lorraine : de 2% à 22%; Luxembourg : de 4% à 12%).

En rapportant ces parts de masse financière à celles issues de la répartition des ménages (% de ménages de type N, NG ou PM) pour calculer un indice de sélectivité, on obtient un niveau de sur-perception égal à environ 2,3 NG et des indicateurs de sous-perception pour les deux autres sous-groupes de ménages, N et PM: respectivement 0,45 et 0,7 en moyenne.

Indices de sélectivité de la protection sociale en espèces			
systèmes de seuils	ménages N	ménages NG	ménages PM
CSP LUX	0.4	2.3	0.8
CSP LOR	0.4	2.3	0.7
SPL LUX	0.5	2.4	1.0
SPL LOR	0.4	2.5	0.8
CEE LUX	0.4	2.1	0.8
CEE LOR	0.4	2.2	0.7
RMG LUX	0.5	2.3	0.8
RMI LOR	0.5	2.4	0.5
D1 LUX	0.4	2.2	0.8
D1 LOR	0.4	2.3	0.4

Toujours selon une approche en termes de masses financières globales, on peut poser différemment la question de l'efficacité des transferts sociaux en se focalisant non plus sur le décompte de ménages pauvres avant et après transferts, mais sur l'ampleur des transferts qui contribuent à assurer la sécurité financière des ménages (et sur la part de ces transferts dans l'ensemble des transferts sociaux). Ce faisant, on emprunte la démarche exposée par W. Beckerman [1979] et déjà appliquée au cas du Luxembourg par P. Hausman [1988].

Cette démarche peut s'expliquer schématiquement assez facilement à l'aide de la représentation graphique suivant.

Si l'on définit l'insécurité financière globale des ménages comme étant la somme des revenus qu'il manque aux ménages pauvres avant transferts pour que leur niveau de vie soit égal au seuil de pauvreté, sa représentation graphique est donc égale à l'aire A+AA+D. La surface D est généralement appelée fossé de pauvreté; elle correspond a ce qu'il en coûterait globalement à la collectivité si elle décidait d'accroître les transferts sociaux en faveur des ménages encore pauvres malgré la redistribution sociale afin que leurs niveaux de vie soient équivalents au seuil de pauvreté.

La mesure des masses budgétaires A, AA, B et C permet de donner une appréciation sur l'efficacité des transferts sociaux vis-à-vis de la pauvreté et ceci en termes de plus ou moins bon ciblage des bénéficiaires. En effet, si les masses A et AA peuvent être considérées comme bien allouées (bien qu'insuffisantes dans le cas A) parce qu'elles bénéficient à des ménages pauvres, en revanche, le budget correspondant à l'aire C serait alloué de façon non efficace puisqu'il bénéficie aux ménages non-pauvres. De la même manière, on peut parler de mésallocation à propos des sommes représentées par la surface B puisqu'elles sont attribuées de façon excédentaire à des ménages dont le niveau de vie avant transferts était insuffisant.

Modèle de distribution des transferts sociaux par rapport au seuil de pauvreté

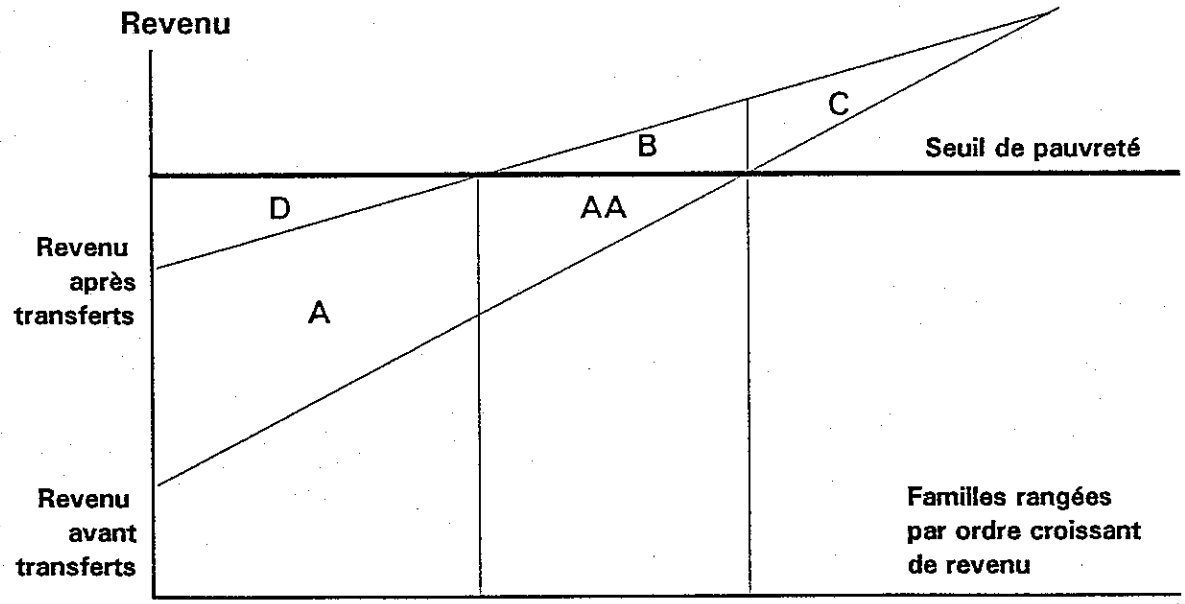

Sur la base de ces concepts comptables, nous avons construit différents indicateurs d'efficacité :

- le **taux de réduction de l'insécurité financière** (A + AA / A + AA + D);

- **l'efficacité brute** ou part des transferts sociaux alloués à des ménages pauvres (A + AA + B / A + AA + B + C);

- **l'efficacité nette** ou part des transferts sociaux contribuant à la réduction de l'insécurité financière (A + AA / A + AA + B + C);

- **l'efficacité spécifique** ou part des transferts sociaux alloués aux ménages pauvres qui contribuent à la réduction de l'insécurité financière (A + AA / A + AA + B)[1].

[1] la terminologie de ces indicateurs est empruntée à P.Hausman (1988).

Cette analyse d'efficacité constituant assez explicitement une évaluation de la politique sociale de redistribution des ressources, nous avons choisi de limiter notre commentaire aux indicateurs fondés sur le seuil légal de pauvreté (revenu minimum : RMI ou RMG)[1] . On trouvera cependant en annexe n° 2 des résultats alternatifs reposant sur deux autres seuils (salaire minimum et revenu médian).

Masses financières mensuelles de protection sociale (perçues par les ménages des deux enquêtes) comptabilisées selon le seuil de pauvreté légal (revenu minimum, RMI-RMG) et selon différents types de ménages bénéficiaires

		LORRAINE (en FF)	LUXEMBOURG (en FL)
Ménages pauvres Malgré les transferts (PM)	A	110.640	2.996.691
Ménages Non-pauvres Grâce aux transferts (NG)	AA	1.224.084	10.505.496
	B	1.894.553	8.695.282
Ménages Non-pauvres (N)	C	1.562.599	6.771.335
Fossé de pauvreté	D	80.334	1.880.178

Légende :

A = masse de transferts qui élève les revenus des ménages pauvres avant transferts sans permettre pour autant à ces ménages d'atteindre le seuil de pauvreté.

AA = masse de transferts qui élève les revenus des ménages pauvres avant transferts au niveau du seuil de pauvreté.

B = masse de transferts qui élève les revenus des ménages pauvres avant transferts au-delà du seuil de pauvreté.

C = masse de transferts perçus par les ménages non-pauvres avant transferts.

D = masse de transferts qu'il faudrait distribuer aux ménages pauvres après transferts pour permettre à la totalité des ménages d'avoir un niveau de vie supérieur au seuil de pauvreté.

Le calcul des différents indicateurs d'efficacité montre que le Luxembourg serait un peu moins performant que la Lorraine du point de vue de la réduction globale de l'insécurité financière (88% contre 94%), mais que le meilleur résultat de la Lorraine est obtenu au prix d'une plus grande mésallocation des transferts.

En effet, l'indice d'efficacité brute en Lorraine est inférieur de 10 points (67% contre 77% au Luxembourg), ce qui signifie que près d'un tiers des transferts, en

[1] le revenu minimum légal pour une personne est retenu comme base de détermination du seuil, mais on a adopté, pour des raisons de comparaisons entre les deux pays, une échelle d'équivalence unique (Oxford) et donc divergente par rapport aux échelles implictes du RMI et du RMG.

Lorraine, sont attribués à des ménages dont le niveau de vie est, avant toute forme de redistribution sociale, supérieur au seuil de pauvreté. De même, si l'on se fonde sur l'indicateur d'efficacité nette, l'écart entre les deux pays est à l'avantage du Luxembourg: seulement 30% des transferts sociaux contribuent effectivement à l'accès à la sécurité financière des ménages lorrains contre 47% au Luxembourg. Ainsi peut-on dire que 30% des transferts de la protection sociale en Lorraine, 47% au Luxembourg, contribuent à réduire 94%, respectivement 88%, du fossé de pauvreté avant transferts. Enfin, si l'on se limite aux seuls transferts destinés aux ménages pauvres avant transferts, on peut observer qu'en Lorraine plus de la moitié des transferts (59%) sont excédentaires c'est-à-dire qu'ils accroissent le niveau de vie de ménages pauvres au-delà du seuil de pauvreté. Au Luxembourg, cet "excédent" n'est que de 39%.

Efficacité de la distribution des transferts sociaux en Lorraine et au Luxembourg (référence: seuil selon le Revenu Minimum Garanti)

	SEUIL selon RMG (en %)	
	LORRAINE	LUXEMBOURG
1. Taux de réduction du fossé de pauvreté avant transferts	94.3	87.8
2. Efficacité brute	67.4	76.6
3. Efficacité nette	27.9	46.6
4. Efficacité spécifique	41.3	60.8

1. (A + AA) / (A + AA + D)
2. (A + AA + B) / (A + AA + B+ C)
3. (A + AA) / (A + AA + B + C)
4. (A + AA) / (A + AA + B)

Si la protection sociale n'avait comme objectif que la lutte contre la pauvreté monétaire, on pourrait conclure que, d'une part, au regard du taux de réduction d'insécurité financière l'effet en faveur des plus démunis est indéniable mais que, d'autre part, au regard de la sélectivité du système celui-ci révèle un certain dysfonctionnement puisque le fossé de pauvreté pourrait être aisément comblé en réallouant une partie (2% en Lorraine et 12% au Luxembourg) des sommes versées à des ménages dont le niveau de vie est supérieur au seuil de pauvreté. Si en revanche on ne désirait pas modifier la structure redistributive de la protection sociale, pour éliminer le fossé de pauvreté il faudrait accroître le budget social de 6% en Lorraine et 14% au Luxembourg. En effet, le fossé de pauvreté constituant 1,7% de la masse totale des transferts en Lorraine (6,5% au Luxembourg) et l'efficacité nette étant égale à 28% en Lorraine et à 47% au Luxembourg, la masse globale de transferts devrait s'accroître de, respectivement, (1,7% * 1/0,28 = 6%) et (6,5% * 1/0,47 = 14%).

B. L'effet comptable particulier de certains transferts sur l'ensemble des seuls ménages bénéficiaires de ces transferts

Jusqu'à présent, nous avons analysé l'impact des transferts sociaux sur une population globale indistinctement bénéficiaire ou non de ces transferts (en Lorraine, 30% des ménages de l'enquête n'en perçoivent d'ailleurs aucun). L'objet du présent paragraphe est, à l'inverse, d'apprécier l'effet des revenus sociaux sur le budget des seuls ménages auxquels ces revenus sociaux échoient. Quatre groupes de ménages "cibles" (bénéficiaires de quatre transferts particuliers) sont étudiés ici : les pensionnés de **retraite** (29% de la population totale en Lorraine et, 37% au Luxembourg), les indemnisés du **chômage** (9% et 1,5%), les allocataires de **prestations familiales** (35% et 42%) et les bénéficiaires de pensions ou indemnités compensatrices liées à la **santé et l'invalidité** (11% et 10%). Ces catégories ne sont naturellement pas exclusives, un ménage pouvant bénéficier simultanément de plusieurs de ces quatre types de transferts. Dans quelle mesure tous ces transferts contribuent-ils à un objectif de garantie de niveau de vie minimum ?

Pour apprécier l'effet éventuellement différent de ces quatre grandes politiques sociales de distribution de revenu, nous réutilisons, en l'appliquant aux quatre sous-populations de bénéficiaires, la partition de la population en trois catégories définies par les seuils de pauvreté : ménages Non-pauvres avant transfert social (N), ménages Non-pauvres Grâce (NG) au transfert social étudié et ménages Pauvres Malgré (PM) le transfert social étudié. Cette approche permet d'apporter une appréciation quant à la question de savoir, lorsque certaines sous-populations sont classées pauvres, si c'est plutôt parce que ces ménages se trouvent déjà, avant intervention de la redistribution sociale, dans des situations très critiques ou plutôt parce que le transfert social en question est insuffisant pour les faire échapper à la pauvreté.

DEGRÉ DE SÉCURISATION : aide à l'interprétation

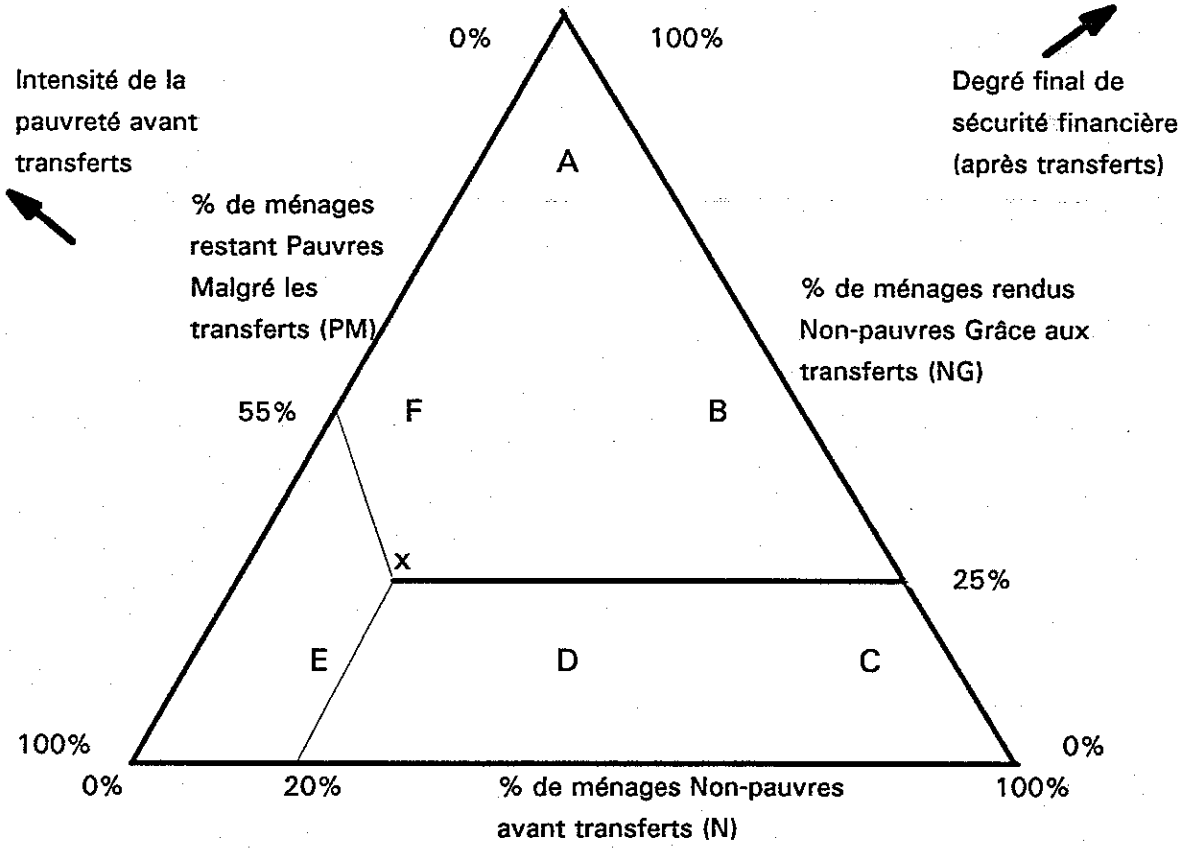

A: Une action massive était nécessaire: elle a été très largement réalisée.

B: Une action d'envergure moyenne était nécessaire; elle a été largement réalisée.

C: Le pourcentage de pauvres au départ était faible et il le reste après transferts.

D: La moitié environ des ménages étaient pauvres au départ; le tiers l'est encore après transferts.

E: L'immense majorité des ménages étaient pauvres au départ et le restent après transferts.

F: L'immense majorité des ménages étaient pauvres avant transferts; après, beaucoup moins le sont.

Le point x caractérise une population dont 20% étaient Non-pauvres dès avant les transferts et, parmi les 80% de Pauvres avant transferts:

* 25% sont devenus Non-pauvres,
* et 55% sont restés Pauvres.

Nous appuyons notre commentaire sur un graphique triangulaire. Ce graphique positionne sur ses trois côtés les pourcentages des trois catégories N, NG et PM. Comme le montre le graphique d'aide à l'interprétation, cette représentation a, en outre, l'avantage de permettre une lecture directe à plusieurs dimensions, notamment lorsque l'on regarde les médiatrices :

- la médiatrice de pente négative représente le **degré de prévalence de la pauvreté avant transfert,**

- la médiatrice de pente positive représente le **degré de prévalence de non-pauvreté après transferts.**

La lecture du graphique triangulaire confirme tout d'abord un résultat déjà bien connu : quel que soit le pays, il existe une extrême différence entre **les ménages percevant des pensions de retraite** et les autres ménages. Les ménages recevant des pensions de retraite se situent à l'intersection des zones A, B et F. Pour les lignes de pauvreté CSP et SPL, on diagnostique qu'une action de redistribution moyenne à forte est nécessaire et que, pour une bonne partie, elle est réalisée. Pour les deux autres standards (RMI et CEE), la nécessité d'une redistribution massive est encore plus nette. Les pensions de retraite ont donc un effet de sécurisation beaucoup plus important que les autres transferts mais, du fait d'un degré de sécurité initiale beaucoup plus faible chez les personnes âgées, leurs niveaux de vie après transferts sociaux (appréciés comparativement aux seuils de pauvreté) sont approximativement identiques à ceux des autres sous-groupes : tous les nuages de points sont au même niveau de l'échelle de la médiatrice de pente positive et les nuages de points des ménages percevant des pensions de retraite sont beaucoup plus haut que les autres nuages sur l'échelle de médiatrice de pente négative.

La situation graphique des **trois autres catégories de ménages** illustre un résultat assez original en mettant en valeur une différence inter-régionale. En Lorraine, ces groupes de ménages sont situées approximativement dans la même zone du graphique. Selon la générosité des systèmes de seuils, cela correspond à des situations de type D (environ la moitié des ménages étaient pauvres avant le transfert; le tiers l'est encore après) ou de type C (le pourcentage de pauvres au départ était faible et il le reste après). En revanche, en ce qui concerne le Luxembourg, on peut lire une assez nette hiérarchie entre ces trois groupes de ménages quelle que soit la méthode de seuils

utilisée : quelle que soit la prévalence initiale, les revenus de remplacement liés à la santé permettent proportionnellement à plus de ménages de vivre avec un niveau de vie supérieur au seuil de pauvreté que ne le font les indemnités de chômage (sous réserve de calculs biaisés concernant les bénéficiaires d'indemnités de chômage du fait de leur effectif peu élevé dans l'enquête); quant aux prestations familiales, leur impact en terme de diminution du taux de pauvreté est encore plus limité. En effet, dans la très grande majorité des cas, les familles bénéficiaires ont, avant perception d'allocations familiales, un niveau de vie supérieur au seuil de pauvreté.

Degré de sécurisation financière concernant quatre sous-groupes de ménages définis selon la nature du transfert social

Analyse comparative Lorraine/Luxembourg 1986

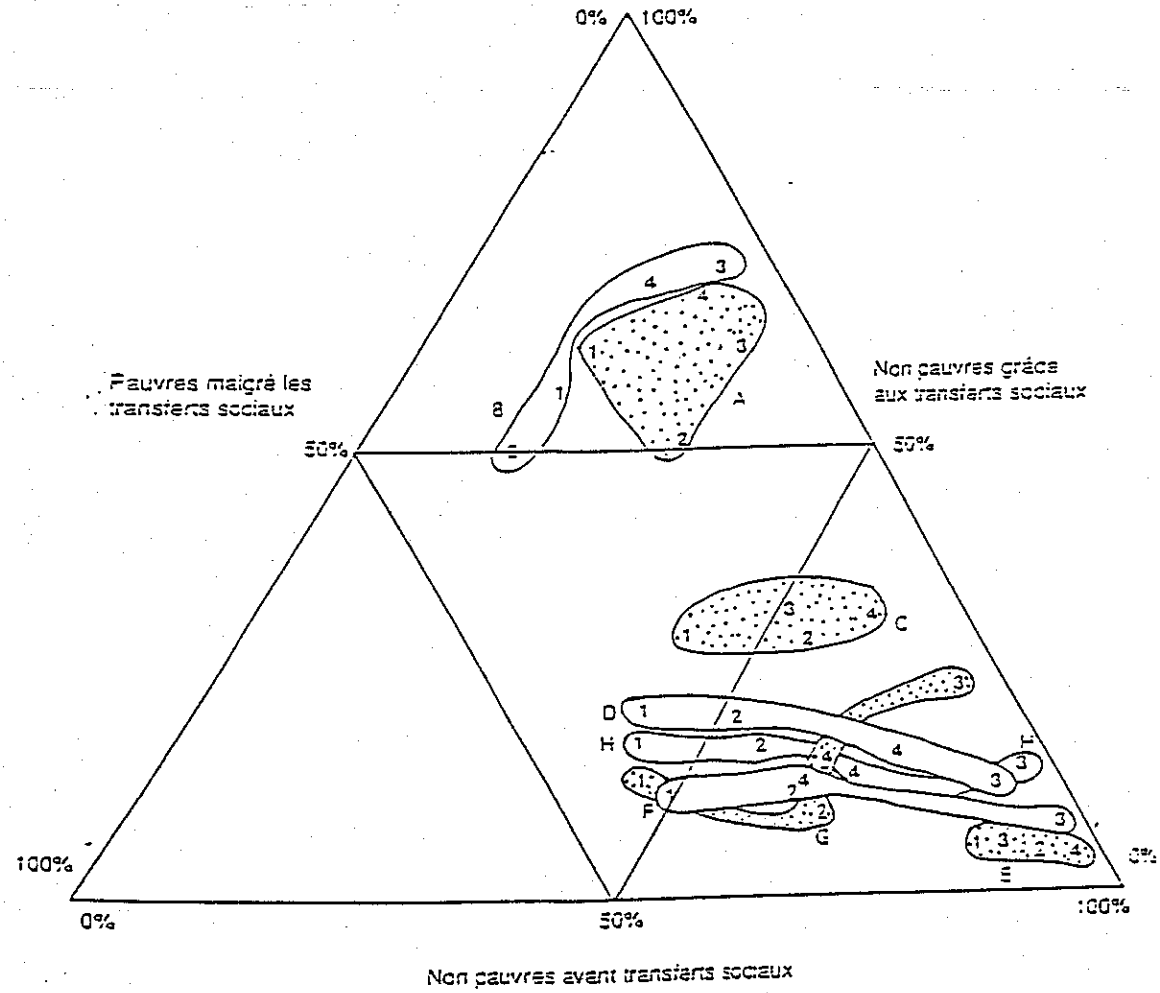

Légende:

Lorraine

Luxembourg

1 : système de seuils CSP
2 : système de seuils SPL
3 : système de seuils RMG/RMI
4 : système de seuils CEE
A : ménages luxembourgeois percevant une retraite
B : ménages lorrains percevant une retraite
C : ménages luxembourgeois percevant des prestations pour santé
D : ménages lorrains percevant des prestations pour santé
E : ménages luxembourgeois percevant des prestations familiales
F : ménages lorrains percevant des prestations familiales
G : ménages luxembourgeois percevant des indemnités chômage
H : ménages lorrains percevant des indemnités chômage

C. L'effet comptable global de la protection sociale en espèces sur des groupes particuliers de ménages

Dans cette troisième et dernière approche statique de l'impact de la protection sociale en espèces, nous nous sommes appliqués à mettre en valeur des effets différenciés, non plus comme précédemment, par référence à des groupes de ménages bénéficiaires (cf. B supra), mais selon des groupes définis par leurs caractéristiques socio-économiques.

Cette analyse repose également sur l'interprétation de diagrammes triangulaires[1] . Pour commenter ces diagrammes, nous avons distingué trois cas de figure selon le degré de similitude entre les deux pays : d'une part, les cas où les résultats en Lorraine et au Luxembourg sont fort similaires, d'autre part, lorsque les résultats diffèrent légèrement, et enfin, dans un troisième paragraphe nous avons rassemblé les situations où la protection sociale en espèces dans les deux régions produisait des effets très éloignés. Dans un dernier paragraphe, nous tentons une synthèse de ces résultats désagrégés par sous-groupes de ménages.

1. L'existence de résultats similaires entre la Lorraine et le Luxembourg

Si on considère les ménages lorrains et luxembourgeois, **dans leur ensemble**, nous remarquons que globalement les résultats obtenus sont homogènes. Une majorité (environ 70%) de ménages lorrains et luxembourgeois est non-pauvre avant transferts, environ le quart devient non-pauvre grâce aux transferts et 2 à 4% des ménages restent pauvres malgré les transferts. On note cependant une plus grande dispersion des résultats (selon les méthodes de seuils) en Lorraine qu'au Luxembourg.

---

[1] sur ces graphiques,pour des raisons de lisibilité, ne sont pas reportés les résultats relatifs au système de seuils D1 (premier décile de niveau de vie). Nous avons fait le choix d'éliminer ce système de seuils de la représentation car les résultats qu'il procure sont très proches de ceux issus du système de seuils dit "CEE". Par ailleurs, sur ces graphiques les termes "sécure" et "insécure" (par référence à l'expression (in)sécurité financière), doivent être entendus comme synonyme respectivement de "pauvre" et "non-pauvre".

En décomposant les ménages selon le nombre de titulaires d'emploi au sein du ménage ou selon le statut d'occupation du logement, nous constatons là aussi une grande similitude de résultats entre la Lorraine et le Luxembourg.

Lorsque **le nombre de titulaires d'emploi** est supérieur ou égal à deux, la quasi totalité des ménages sont non-pauvres avant transferts. Par conséquent, le pourcentage de ménages non-pauvres après transferts et pauvres malgré les transferts est quasi nul. Pour les ménages constitués d'un seul titulaire d'emploi, les résultats diffèrent selon le seuil considéré et cela quel que soit le pays. La proportion de ménages non-pauvres avant transferts, déterminée à partir du seuil CSP, est plus faible (44% pour la Lorraine, 68% pour le Luxembourg) que la proportion déterminée par les autres seuils. Mais au total, si l'on fait abstraction du seuil CSP, la situation de ces ménages est proche du groupe des ménages ayant au moins deux titulaires d'emploi : elle correspond aux cas où, même sans les transferts de protection sociale, les ménages connaissent la sécurité financière. Pour les ménages dans lesquels ne se trouve aucun titulaire d'emploi, le pourcentage de ménages non-pauvres avant transferts est très faible (20% pour la Lorraine, 5% pour le Luxembourg). Cependant, les transferts rendent non-pauvres plus de 70% des ménages, seuls environ 10% des ménages restent pauvres malgré ces derniers. Cette situation assez extrême correspond pour une grande part aux cas de ménages de personnes âgées pour lesquelles la seule source de revenu est la pension de retraite. Sans cette dernière, le niveau de vie est très faible voire nul; mais en tenant compte de ce transfert, les ménages sont généralement au-delà du seuil de pauvreté.

Lorsque nous considérons **le statut d'occupation du logement,** nous constatons une grande similitude de résultats entre les ménages quel que soit ce statut. Cette caractéristique n'est donc pas discriminante du point de vue du processus de sécurisation financière engendré par la protection sociale.

Degré de sécurisation financière concernant les ménages lorrains en 1986

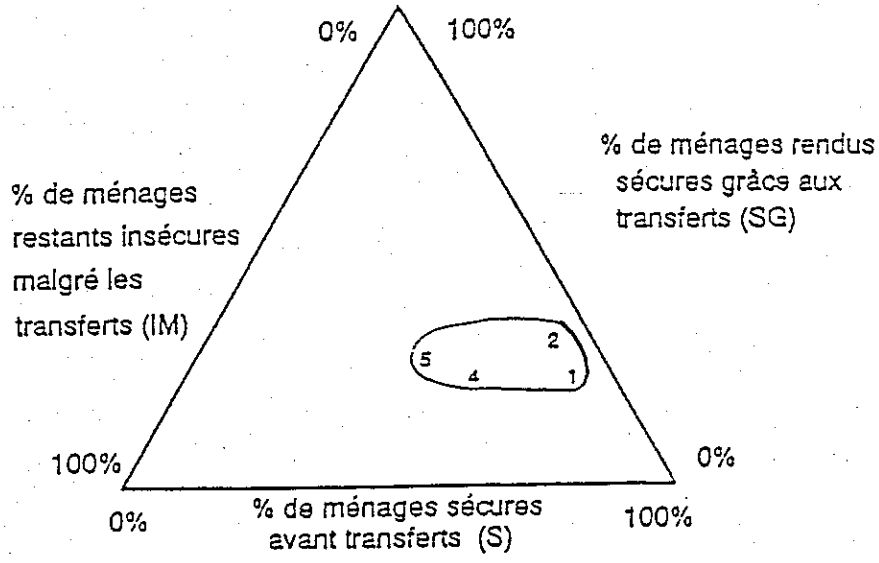

Degré de sécurisation financière concernant les ménages luxembourgeois en 1986

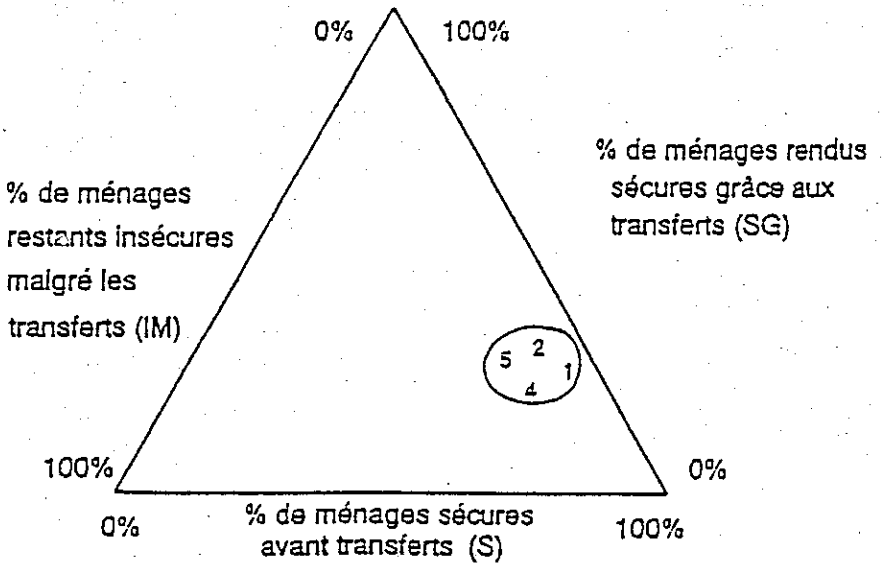

Légende des différents seuils:

1 = RMG/RMI, 2 = CEE, 4 = SPL, 5 = CSP

Degré de sécurisation financière concernant les ménages lorrains selon le nombre de titulaires d'emploi

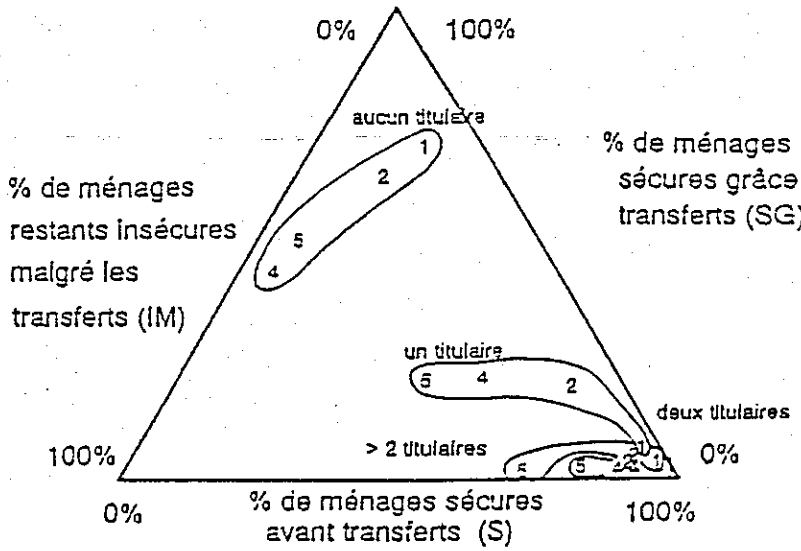

Degré de sécurisation financière concernant les ménages luxembourgeois selon le nombre de titulaires d'emploi

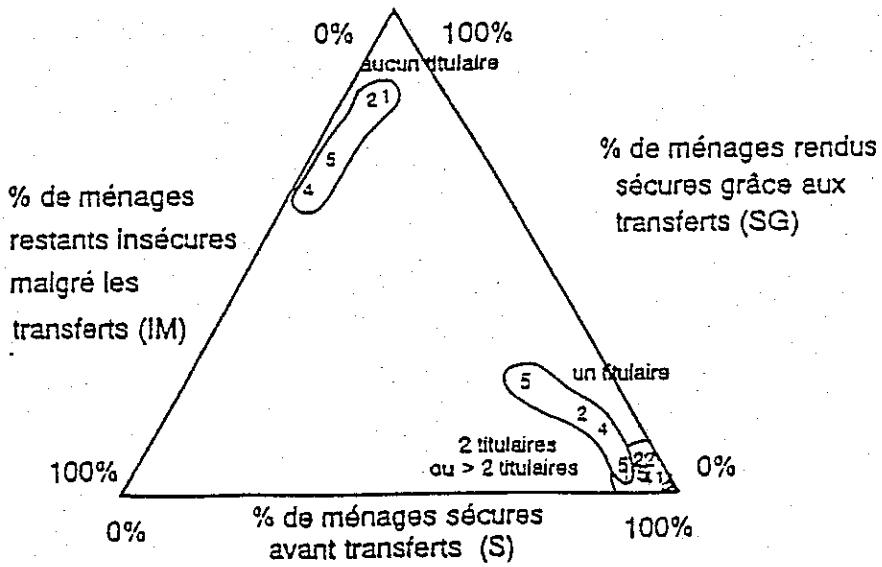

Légende des différents seuils:

1 = RMG/RMI, 2 = CEE, 4 = SPL, 5 = CSP

2. L'existence de résultats peu éloignés entre la Lorraine et le Luxembourg

Lorsque nous examinons les résultats obtenus pour les ménages lorrains et luxembourgeois selon le statut matrimonial, le niveau de scolarité et l'âge du chef de ménage ou encore selon la composition du ménage pour des ménages non-familiaux, nous constatons que ces résultats sont en bon nombre de points identiques même si l'on peut noter quelques particularités régionales.

Lorsque le chef de ménage est **célibataire, marié ou séparé/divorcé,** une forte proportion des ménages lorrains et luxembourgeois sont non-pauvres avant transferts. Au maximum 30% des ménages deviennent non-pauvres grâce aux transferts et environ 10% des ménages restent pauvres malgré les transferts. On note seulement une différence de degré de sécurisation entre "célibataire" et "mariés" légèrement plus marquée en Lorraine qu'au Luxembourg.

En revanche, les résultats en Lorraine et au Luxembourg diffèrent lorsque nous examinons les ménages dont le chef de ménage est **veuf.** Alors qu'en Lorraine, ce type de ménages se situe à la frontière des ménages précédemment décrits, au Luxembourg, ils montrent une spécificité très marquée. Le pourcentage de ménages luxembourgeois non-pauvres avant transferts (dont le chef de ménage est veuf) est faible (compris entre 17 et 22% selon la méthode de seuils). Grâce aux transferts, un grand nombre de ménages deviennent non-pauvres (de 65 à 75%) et peu de ménages restent pauvres malgré les transferts (moins de 20%). En Lorraine, il faut distinguer les résultats selon la méthode de seuils. Selon les seuils subjectifs (CSP, SPL) les ménages lorrains se trouvent, avant transferts, dans une situation comparable aux ménages luxembourgeois, mais les transferts sociaux ne permettant, en Lorraine, qu'à peu de ces ménages (dans une proportion deux fois plus faible qu'au Luxembourg) de passer le seuil de pauvreté, au total c'est près des deux tiers des ménages dont le chef de ménage est veuf qui demeurent pauvres après transferts. En revanche, selon les seuils objectifs (CEE et RMI), la situation après transferts est proche de celle observée au Luxembourg, mais pour des raisons différentes. Au Luxembourg ce sont les transferts qui permettent à ces ménages d'être proportionnellement de pauvreté; en Lorraine, ce sont plutôt les revenus hors transferts.

Degré de sécurisation financière concernant les ménages lorrains selon le statut d'occupation du logement par le chef de ménage

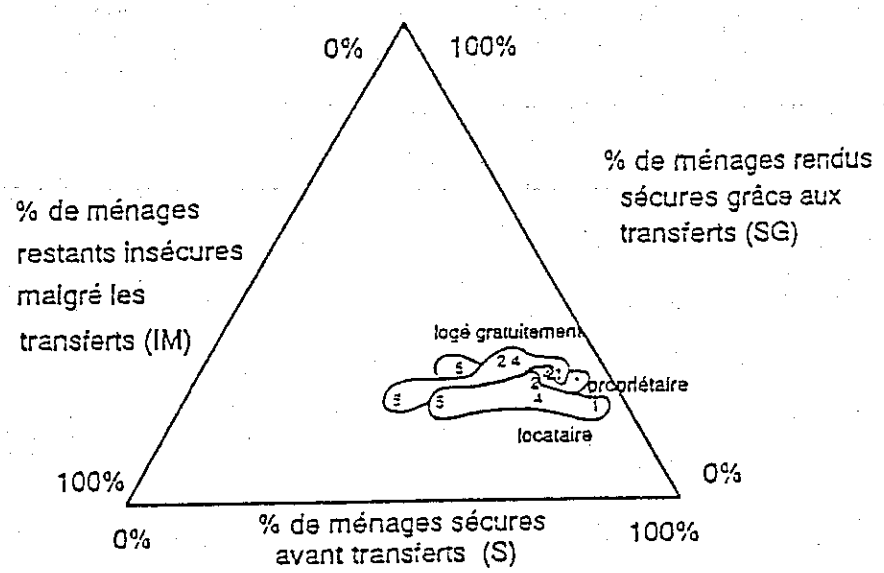

Degré de sécurisation financière concernant les ménages luxembourgeois selon le statut d'occupation du logement par le chef de ménage

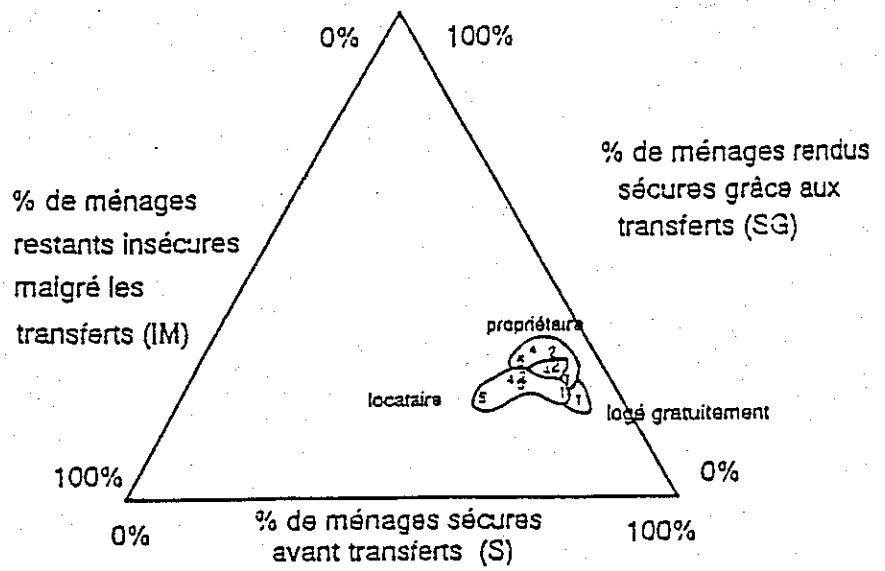

Légende des différents seuils:

1 = RMG/RMI, 2 = CEE, 4 = SPL, 5 = CSP

Degré de sécurisation financière concernant les ménages lorrains selon le statut matrimonial du chef de ménage

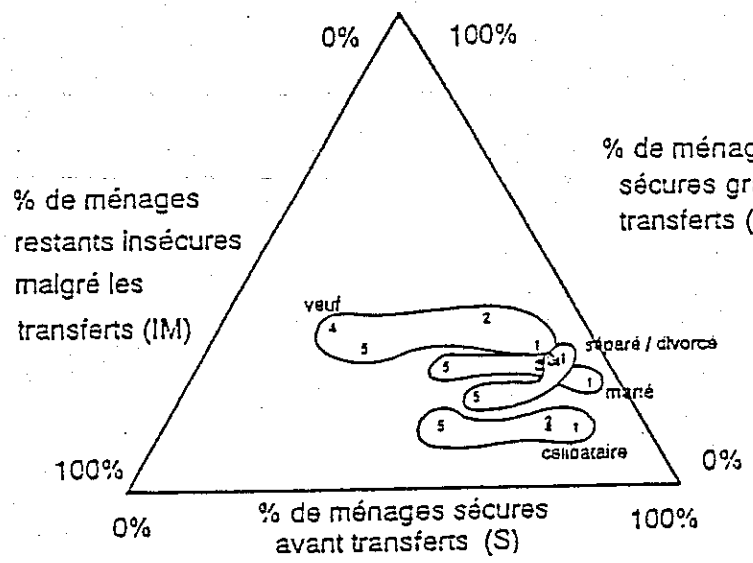

Degré de sécurisation financière concernant les ménages luxembourgeois selon le statut matrimonial du chef de ménage

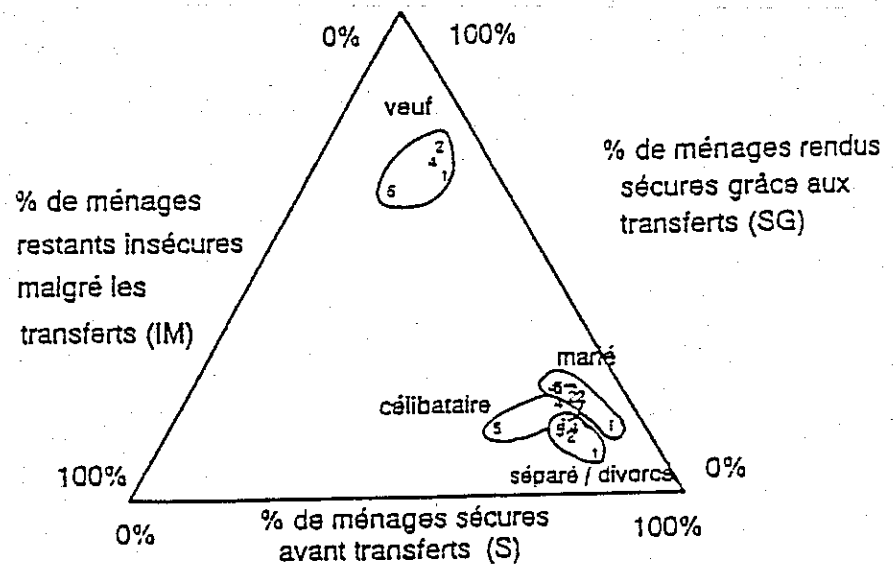

Légende des différents seuils:

1 = RMG/RMI, 2 = CEE, 4 = SPL, 5 = CSP

Au Luxembourg, le processus de sécurisation financière des ménages est lié au **niveau de scolarité du chef de ménage.** Ainsi, la proportion de ménages non-pauvres avant transferts augmente lorsque le niveau de scolarité du chef de ménage s'élève. Bien que, pour les ménages dont les chefs ont le niveau de formation le plus bas, l'effet des transferts est plus fort, après redistribution la proportion de ménages pauvres reste élevée comparativement aux trois autres sous-groupes. De plus, c'est pour ce sous-groupe que les résultats sont davantage liés aux seuils choisis.

En Lorraine, on retrouve, comme au Luxembourg, une sorte d'échelonnement des nuages de points allant successivement de "supérieur" à "collège" puis "primaire" (pour une raison difficile à cerner la situation des ménages dont le chef a un niveau de formation de type "lycée" n'entre pas dans cette logique). Cette organisation géométrique illustre des effets de sécurisation financière en valeur relative équivalents (lorsque la situation avant transferts est plus défavorable, l'effet des transferts est plus fort; et donc, au total il y a compensation).

Lorsque **l'âge du chef de ménage** augmente, le pourcentage de ménages luxembourgeois non-pauvres avant transferts diminue. Nous pouvons distinguer trois tranches d'âge.

Si le chef de ménage est âgé de 16 à 49 ans, la proportion de ménages non-pauvres avant transferts est élevée et donc proportionnellement peu de ménages sont rendus non-pauvres grâce aux transferts. Au total peu de ménages restent pauvres malgré les transferts (surtout pour les "25-49 ans").

Quand le chef de ménage est âgé de 50 à 64 ans, le pourcentage de ménages non-pauvres avant transfert est légèrement plus faible (50%) mais les transferts ont permis à 30% des ménages de devenir non-pauvres.

Lorsque le chef de ménage est âgé de plus de 65 ans, seulement 10% des ménages sont non-pauvres avant transferts mais les transferts permettent de rendre non-pauvres plus de 70% des ménages.

Degré de sécurisation financière concernant
les ménages lorrains selon le niveau de scolarité du chef de ménage

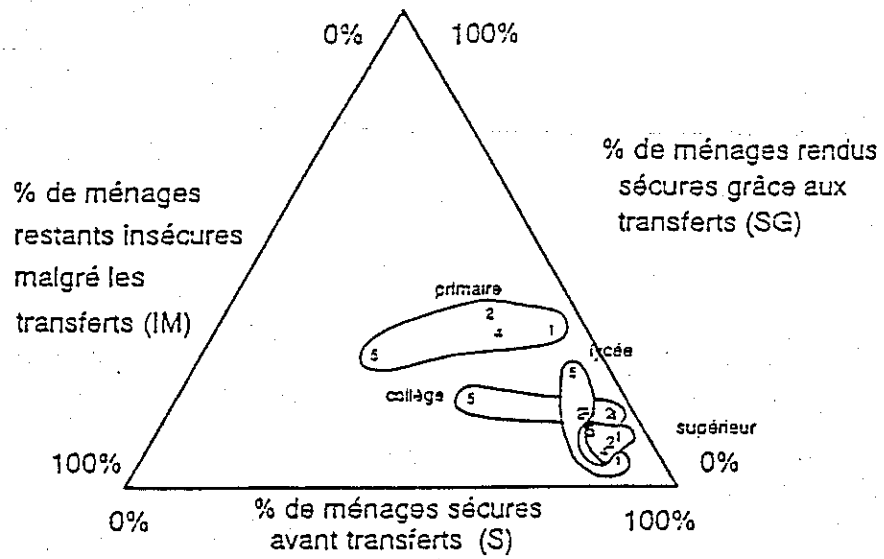

Degré de sécurisation financière concernant
les ménages luxembourgeois selon le niveau de scolarité du chef de ménage

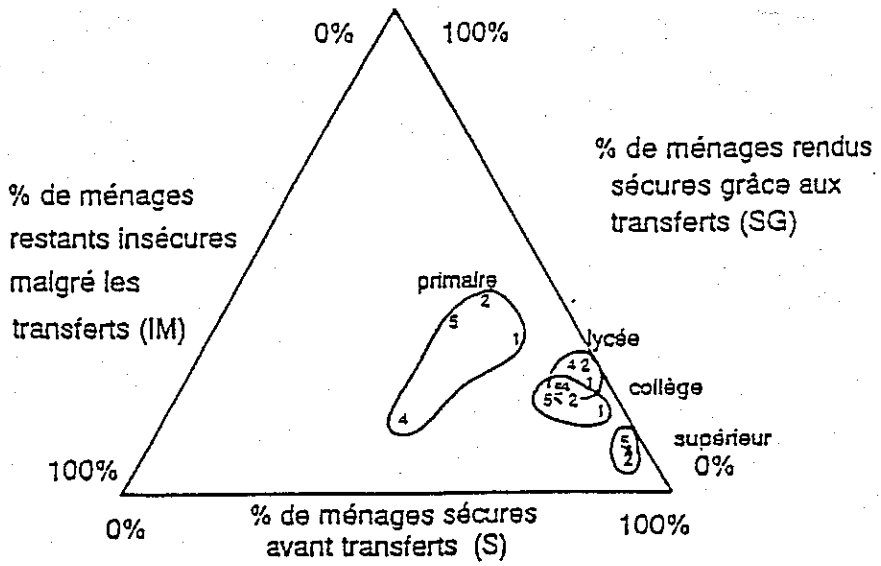

Légende des différents seuils:

1 = RMG/RMI, 2 = CEE, 4 = SPL, 5 = CSP

Degré de sécurisation financière concernant les ménages lorrains selon l'âge du chef de ménage

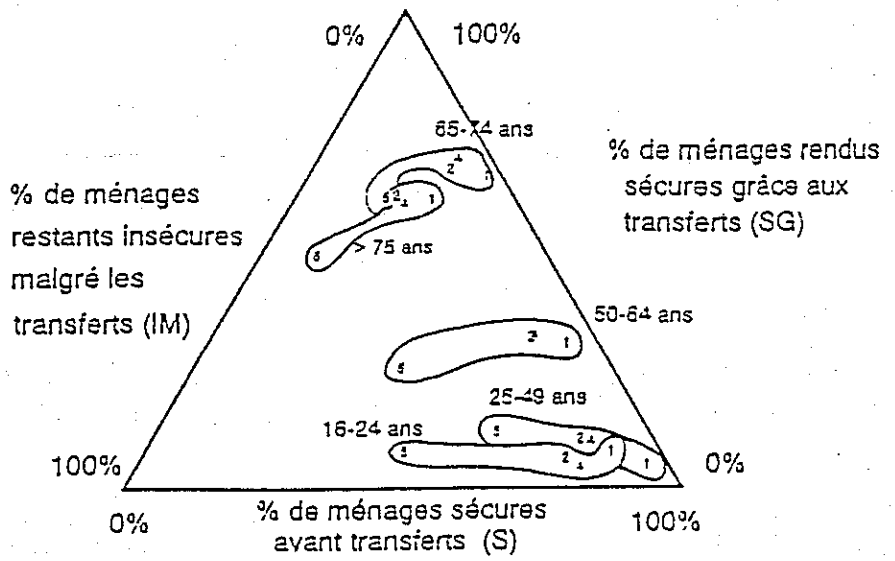

Degré de sécurisation financière concernant les ménages luxembourgeois selon l'âge du chef de ménage

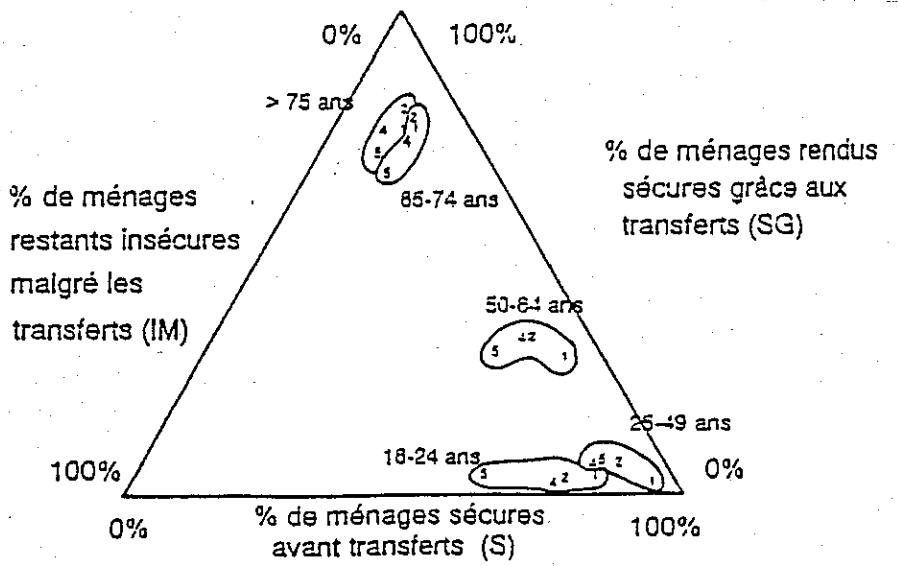

Légende des différents seuils:

1 = RMG/RMI, 2 = CEE, 4 = SPL, 5 = CSP

En Lorraine, nous retrouvons des résultats similaires pour les deux premières catégories de ménages. Cependant, au sein de chaque tranche d'âge, ces résultats varient plus qu'au Luxembourg selon le seuil choisi. Pour la troisième catégorie de ménages, alors qu'au Luxembourg les plus de 65 ans forment une catégorie homogène, en Lorraine, la proportion de ménages restant pauvres malgré les transferts est plus élevée pour les ménages dont le chef de ménage est âgé de plus de 75 ans.

Pour trois types de **ménages non-familiaux**, nous obtenons des résultats assez proches au Luxembourg et en Lorraine ; il s'agit du cas où le ménage est constitué d'un adulte ou d'une personne âgée et d'un adulte ou de deux personnes âgées. A ces trois sous-groupes correspondent des mécanismes de sécurisation financière assez typés:

- les ménages constitués d'un adulte pour lesquels le pourcentage de ménages pauvres avant transferts était faible et le reste après transferts,

- les ménages constitués d'une personne âgée et d'un adulte pour lesquels le pourcentage de ménages pauvres après transferts est faible alors qu'avant prise en compte de ces transferts plus d'un ménage sur deux était diagnostiqués pauvres,

- les ménages constitués de deux personnes âgées pour lesquels une action massive des transferts était nécessaire et a été réalisée.

Notons cependant que, là encore, en Lorraine les résultats sont davantage dispersés selon le seuil choisi.

Concernant les deux autres sous-groupes, les résultats sont moins typés et divergent d'un pays à l'autre. Au Luxembourg, la situation des ménages constitués d'une personne âgée est voisine de celle des ménages constitués de deux personnes âgées, alors qu'en Lorraine, elle est similaire à celle observée pour les ménages constitués d'une personne âgée et d'un adulte. De plus, les résultats des ménages lorrains sont assez difficilement interprétables du fait de la très forte dispersion des résultats selon la méthode de seuils choisie.

Degré de sécurisation financière concernant les ménages lorrains selon la composition du ménage (ménages non familiaux)

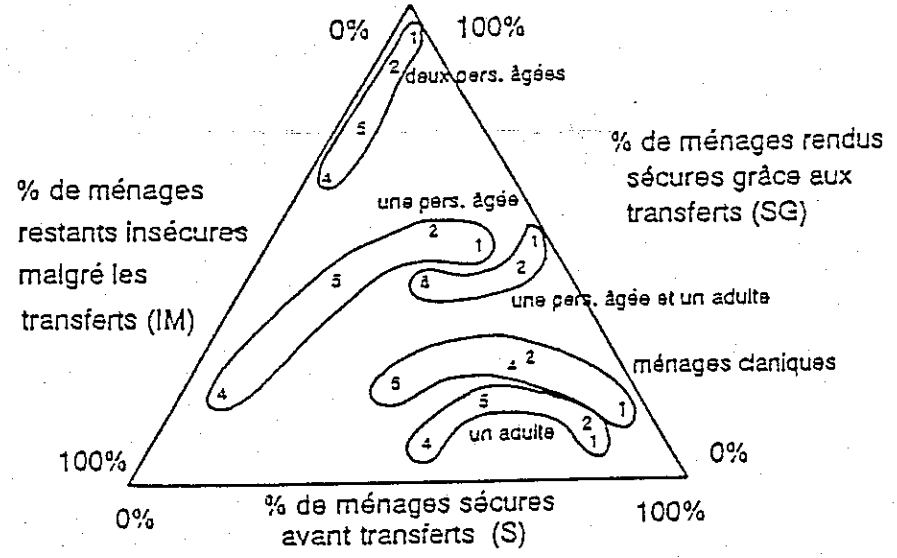

Degré de sécurisation financière concernant les ménages luxembourgeois selon la composition du ménage (ménages non familiaux)

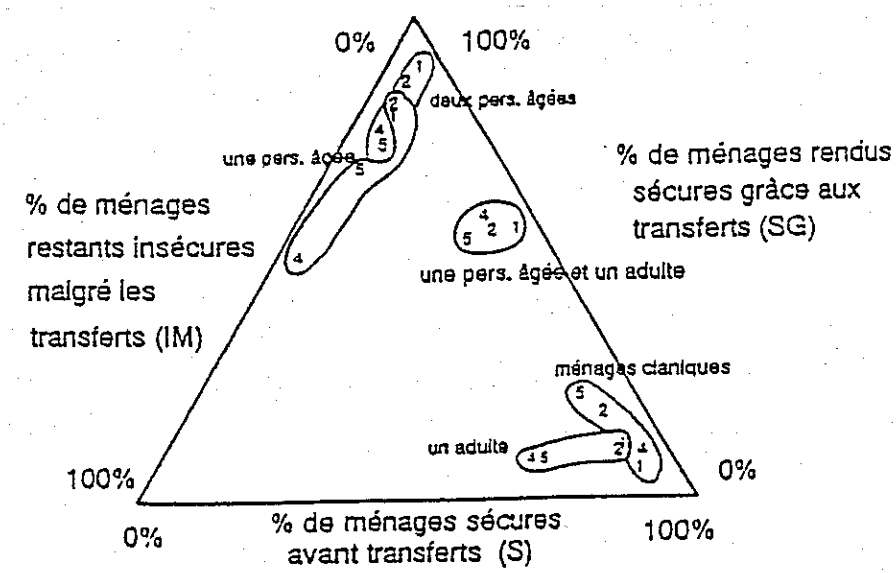

Légende des différents seuils:

1 = RMG/RMI, 2 = CEE, 4 = SPL, 5 = CSP

Dans les deux régions, les ménages claniques (ménages dont la composition familiale est complexe et souvent structurée par la cohabitation de trois générations) connaissent une situation, du point de vue de la sécurisation financière, assez proche de celle des ménages constitués d'un adulte isolé, alors que ces deux compositions familiales sont très différentes.

3. Des résultats différents au Luxembourg et en Lorraine

Si on étudie le degré de sécurisation financière des ménages selon le sexe, la nationalité ou l'activité du chef de ménage, et enfin selon la composition des ménages familiaux, nous constatons que les résultats sont assez différents entre le Luxembourg et la Lorraine.

Si nous étudions le degré de sécurisation financière selon **la composition des ménages familiaux,** nous constatons qu'en Lorraine, les résultats sont assez liés aux méthodes de seuils choisies. Aussi, si on ne tient pas compte des seuils subjectifs pour les ménages monoparentaux (seuils qui semblent traduire un fort mécontentement assez éloigné de la situation décrite par les méthodes objectives), nous pouvons constater :

- premièrement, qu'avant transferts la proportion de ménages pauvres est plus importante pour les familles nombreuses;

- deuxièmement, que les effets des transferts sont d'intensité croissante lorsque l'on considère successivement les sous-groupes suivants : un couple et un enfant, un couple et deux enfants, un couple, une famille monoparentale, une famille nombreuse;

- troisièmement, qu'après transferts, les situations peuvent se différencier selon les seuils considérés. Selon le seuil RMI/RMG, la proportion de ménages pauvres après transferts est la même quelle que soit la composition du ménage. Le seuil SPL isole les familles monoparentales des autres familles, une large proportion (50%) de ces mères isolées restant pauvres malgré les transferts. Selon les seuils CEE et CSP, on est amené à opposer d'un côté les ménages monoparentaux et les familles nombreuses pour lesquelles la proportion de ménages pauvres après transferts reste importante et d'un autre côté les autres familles pour lesquelles la situation après transferts est nettement plus favorable en moyenne.

Degré de sécurisation financière concernant les ménages lorrains selon la composition du ménage (familles)

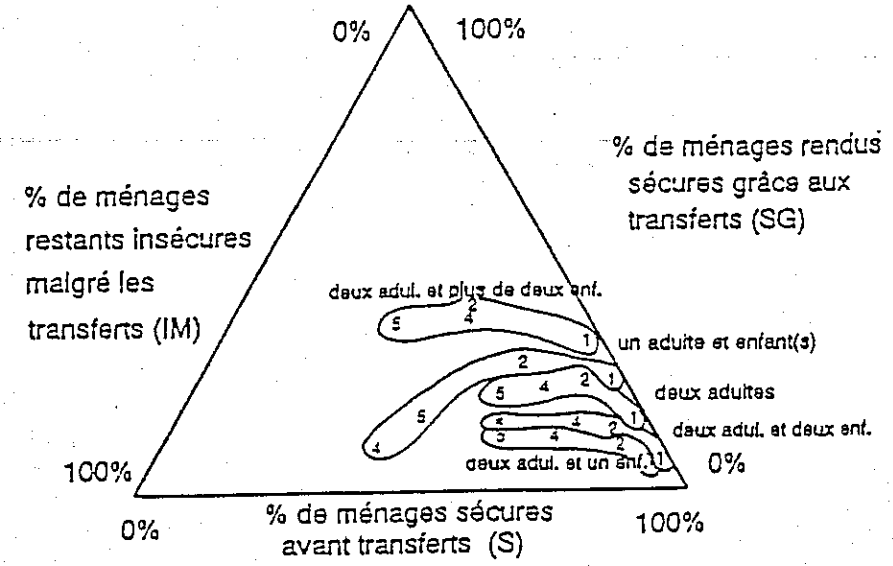

Degré de sécurisation financière concernant les ménages luxembourgeois selon la composition du ménage (familles)

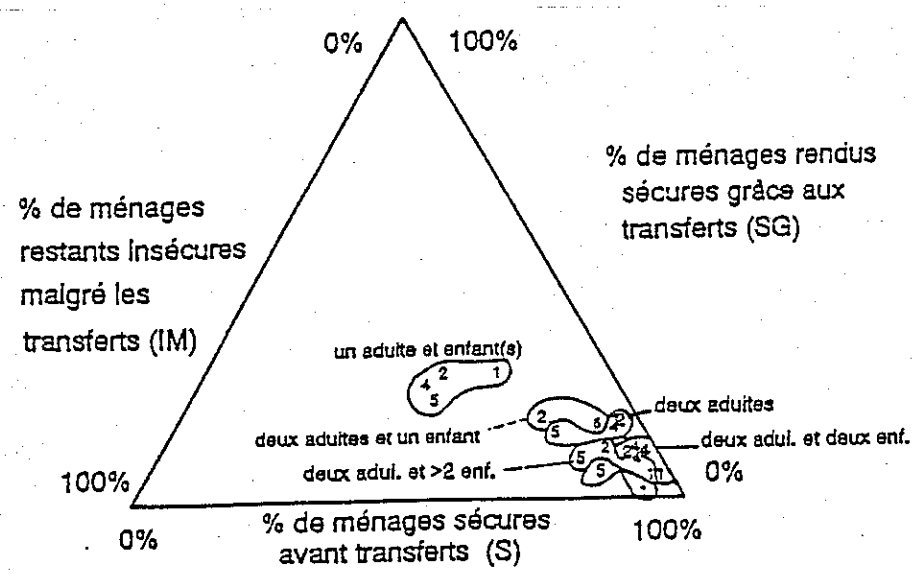

Légende des différents seuils:

1 = RMG/RMI, 2 = CEE, 4 = SPL, 5 = CSP

Au Luxembourg, le processus de sécurisation financière apparaît différent selon qu'il s'agit de familles monoparentales ou de couples (quel que soit le nombre d'enfants). Comparativement à la situation des couples, la proportion de familles monoparentales pauvres avant transferts est plus importante et malgré un plus fort effet des transferts, une plus large part de ces familles restent pauvres après transferts.

Alors qu'en Lorraine, le processus de sécurisation financière varie peu selon que **le chef de ménage est un homme ou une femme,** nous constatons qu'au Luxembourg, d'une part, lorsque le chef de ménage est une femme, le pourcentage de ménages non-pauvres avant transferts est inférieur au pourcentage de ménages non-pauvres avant transferts lorsque le chef de ménage est un homme, et d'autre part, le pourcentage de ménages rendus non-pauvres grâce aux transferts est plus important dans le cas des ménages ayant une femme à leur tête. De ce fait, le taux de sécurisation financière est assez proche dans les deux sous-groupes et au total on ne note pas de différence significative en termes d'insécurité financière après transferts (sauf selon la méthode CSP qui illustre un certain désavantage pour les ménages dirigés par une femme).

Lorsque le degré de sécurisation financière est étudié selon **la nationalité du chef de ménage,** nous constatons qu'en Lorraine les résultats sont très différents selon le seuil choisi, les méthodes subjectives ayant pour effet de diminuer fortement, chez les ménages dont le chef de ménage est de nationalité étrangère, le pourcentage de ménages non-pauvres avant transferts. Toutefois, les ménages les mieux lotis avant transferts sont les ménages dont le chef de ménage est français. A l'opposé, les ménages les moins bien lotis avant transferts sont les ménages dont le chef de ménage est originaire d'un pays n'appartenant pas à la CEE. Nous pouvons aussi constater que la proportion de ménages rendus non-pauvres grâce aux transferts est plus forte pour les ménages dont le chef est de nationalité étrangère (et surtout pour les ressortissants de la CEE). Cependant, les transferts sont insuffisants pour permettre d'obtenir une proportion de ménages non-pauvres après transferts identique pour les différentes catégories de ménages: si les ressortissants de la CEE connaissent un niveau de sécurisation financière après transferts identique à celle des français, en revanche les ménages dont le chef n'est pas ressortissant de la CEE restent nettement plus souvent pauvres.

Degré de sécurisation financière concernant les ménages lorrains selon le sexe du chef de ménage

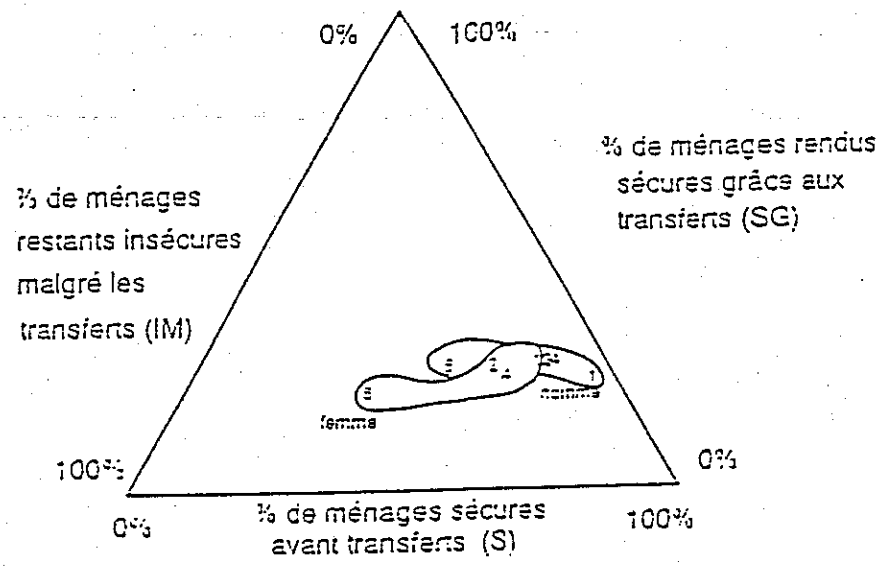

Degré de sécurisation financière concernant les ménages luxembourgeois selon le sexe du chef de ménage

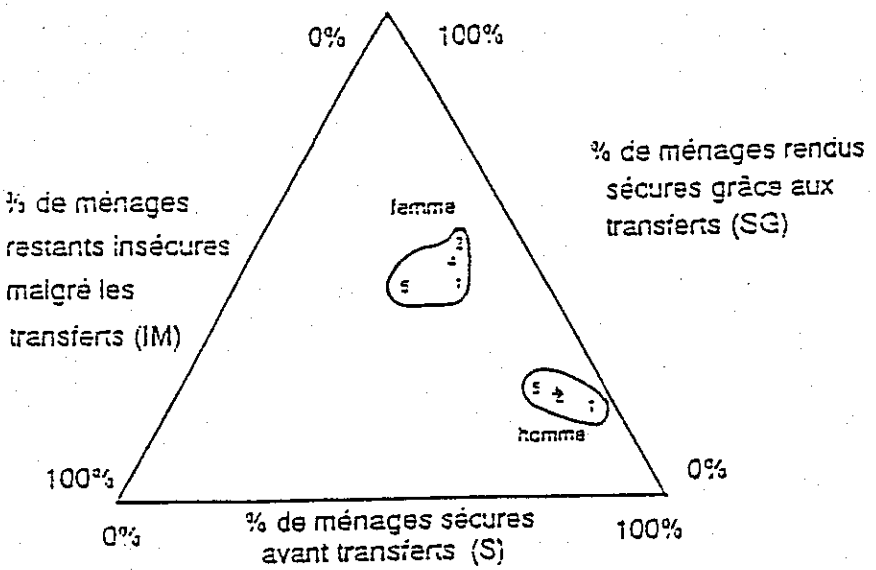

Légende des différents seuils:

1 = RMG/RMI, 2 = CEE, 4 = SPL, 5 = CSP

Degré de sécurisation financière concernant les ménages lorrains selon la nationalité du chef de ménage

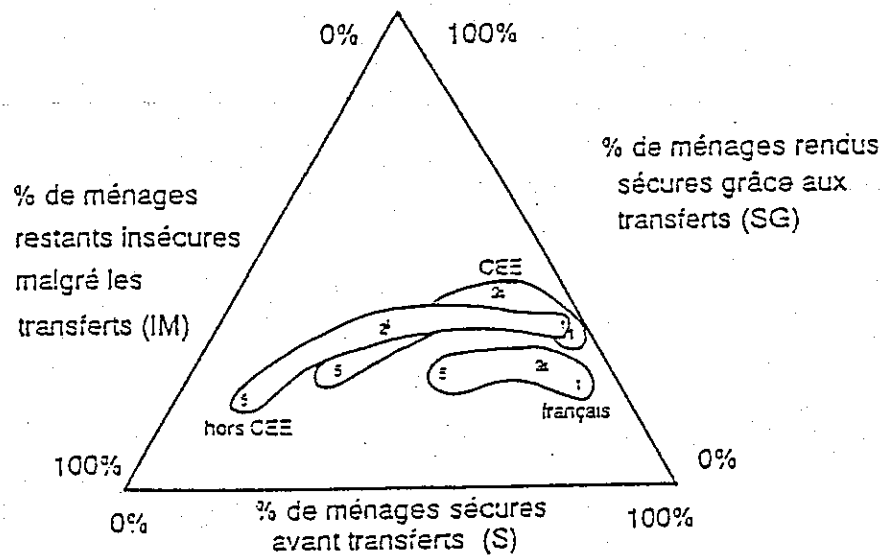

Degré de sécurisation financière concernant les ménages luxembourgeois selon la nationalité du chef de ménage

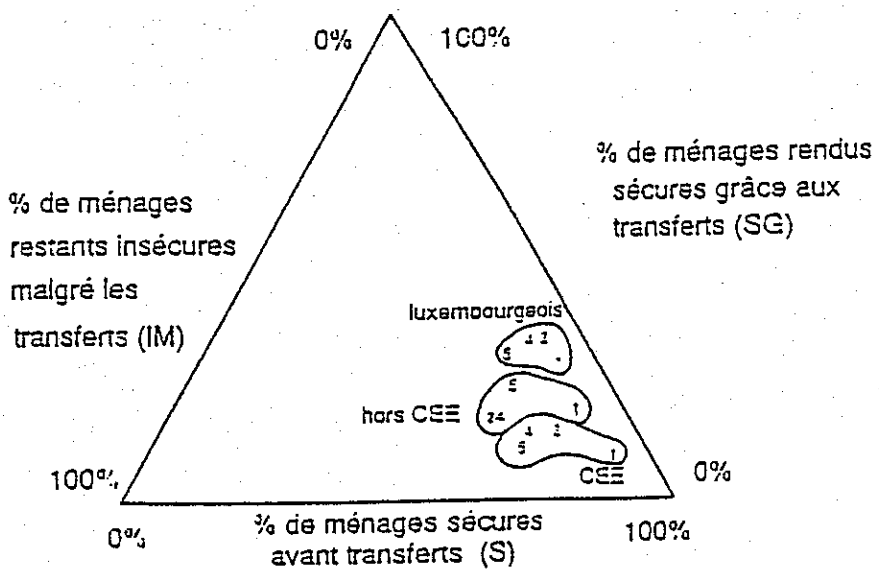

Légende des différents seuils:

1 = RMG/RMI, 2 = CEE, 4 = SPL, 5 = CSP

Au Luxembourg, on constate que pour chaque sous-groupe les résultats sont beaucoup moins dispersés qu'en Lorraine ce qui signifierait que la nationalité du chef de ménage n'est pas une caractéristique discriminante du point de vue du processus de sécurisation du revenu. Toutefois, on note, quel que soit le seuil choisi, une hiérarchisation qui peut s'expliquer de la manière suivante :

- avant transferts, les ménages dont le chef est de nationalité luxembourgeoise ou non-européenne sont les plus mal lotis, ils s'opposent aux ménages dont le chef de ménage est originaire de la CEE;

- l'effet des transferts, d'intensité forte pour les ménages luxembourgeois modifie la hiérarchie initiale;

- ainsi, après transferts, la proportion de ménages pauvres n'est pas très différente selon les trois sous-groupes.

Si on étudie le degré de sécurisation financière selon **l'activité du chef de ménage**, on peut constater au Luxembourg trois situations clairement identifiables. Lorsque le chef de ménage a un emploi la quasi totalité des ménages sont non-pauvres avant transferts, lorsque le chef de ménage est retraité ou invalide ou "autre inactif" le pourcentage de ménages non-pauvres avant transferts est faible mais les transferts permettent de rendre non-pauvre une grande proportion de ménages (l'effet est un peu moins net pour les invalides). La situation est fort différente pour les ménages dont le chef de ménage est chômeur. Pour ces derniers, la proportion de ménages pauvres avant transferts est très importante. De plus, les effets des transferts sont faibles, par conséquent, une large proportion des ménages reste pauvre après transferts.

En Lorraine, la situation est similaire au cas luxembourgeois lorsque le chef de ménage est invalide ou retraité, a un emploi ou est chômeur. Mais contrairement au Luxembourg, lorsque le chef de ménage est inactif, le pourcentage de ménages rendus non-pauvres grâce aux transferts est quasi-nul alors que le pourcentage de ménages non-pauvres avant transferts est faible (surtout selon les méthodes de seuils subjectifs).

Degré de sécurisation financière concernant les ménages lorrains selon l'activité du chef de ménage

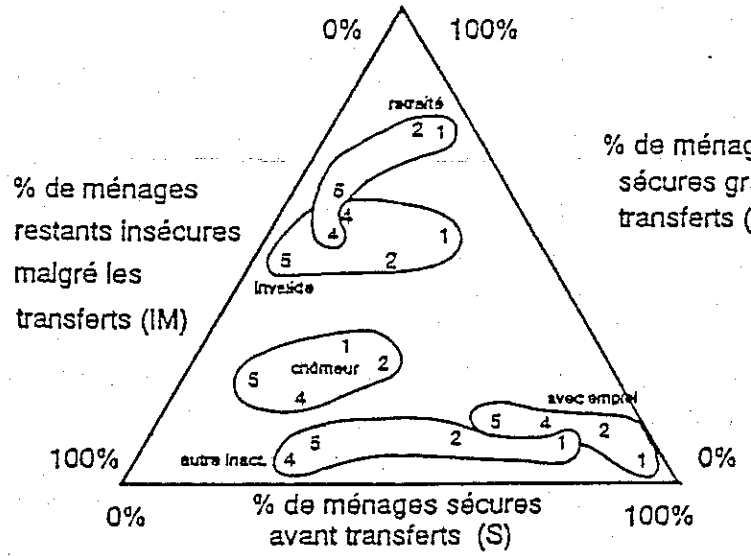

Degré de sécurisation financière concernant les ménages luxembourgeois selon l'activité du chef de ménage

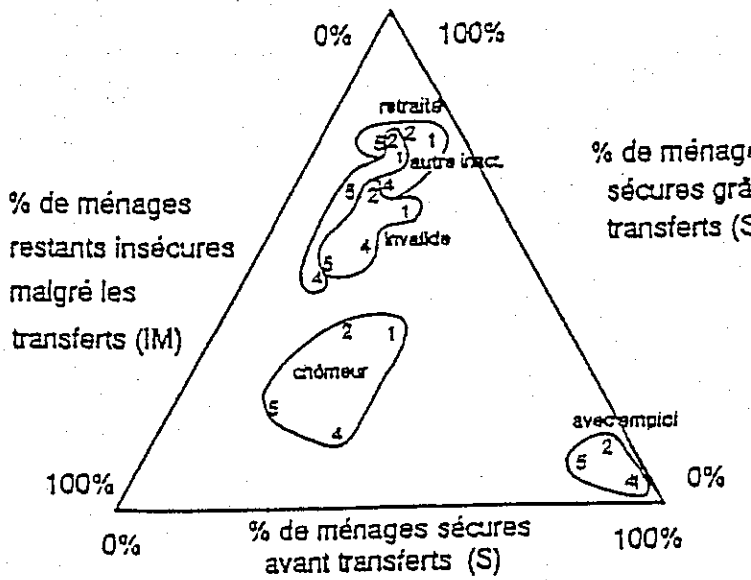

Légende des différents seuils:

1 = RMG/RMI, 2 = CEE, 4 = SPL, 5 = CSP

4. Synthèse de l'analyse des effets comptables de la protection sociale sur des groupes particuliers de ménages

Pour réaliser cette synthèse, nous utilisons le taux de "sécurisation financière" comme critère d'appréciation. Ce taux est égal au rapport entre le pourcentage de ménages rendus Non-pauvres Grâce aux transferts sociaux et la proportion de ménages pauvres avant perception de ces transferts. Il s'agit donc d'un critère relatif et non, comme c'est habituellement le cas, d'une appréciation en terme de résultat absolu (nombre de ménages rendus non-pauvres). Ainsi par exemple, la protection sociale sera considérée comme bien adaptée (efficace) pour un sous-groupe de ménages particulier si elle assure la sécurité financière de la quasi-totalité (taux de sécurisation élevé) de ceux qui sont pauvres avant perception des transferts, et cela même s'ils sont très peu nombreux. Pour ne pas trop complexifier le commentaire, nous n'avons retenu que deux systèmes de seuils, de générosité globale différente (CSP et CEE). Par ailleurs, il n'est pas tenu compte des sous-groupes constitués, dans l'échantillon, de moins de 30 ménages pauvres avant transferts. La totalité des résultats chiffrés est reportée dans un tableau en annexe n° 3.

Selon le système de seuils de pauvreté le plus généreux (CSP), les ménages lorrains envers lesquels la protection sociale est la plus efficace, au sens où le taux de "sécurisation financière" est le plus élevé, ont le profil suivant : ménage constitué de deux personnes âgées dont le chef est un homme retraité, âgé de 65 à 74 ans, marié, propriétaire de son logement, d'un niveau de formation de type second cycle du secondaire (lycée), de nationalité française. Le ménage-type luxembourgeois est en tout point identique sauf en ce qui concerne le statut matrimonial et l'âge du chef de famille (veuf et de plus de 74 ans).

Selon l'autre système de seuils (CEE), la conclusion est pratiquement identique (on note seulement un taux de sécurisation plus élevé pour les ménages lorrains dont le chef est un ressortissant de la CEE et pour les ménages luxembourgeois dirigés par une femme âgée isolée). Notre mesure de l'effet relatif de la protection sociale ne serait donc pas trop dépendant du niveau des seuils de pauvreté utilisés comme référence.

Là encore l'analyse de la protection sociale générale amène à souligner, dans les deux pays, l'effet indiscutablement massif des transferts adressés aux

personnes âgées. En revanche, si l'on observe les taux de sécurisation concernant des groupes de ménages que l'on sait par d'autres études exposés au risque de pauvreté, l'appréciation est plus limitée.

En étudiant des groupes à risque, on est assez rapidement gêné par des limites statistiques dues à la faiblesse des effectifs. Cependant, le tableau ci-dessous, en rassemblant quelques exemples, illustre assez bien la faible performance du système de protection sociale vis-à-vis de ces groupes : alors que leurs taux de prévalence de pauvreté avant transferts sont plus élevés qu'en moyenne, leurs taux de sécurisation sont plus faibles que pour l'ensemble des ménages.

Prévalence de pauvreté pré-transferts et taux de sécurisation de quelques groupes à risque

	LORRAINE		LUXEMBOURG	
selon le système de seuils CEE	% pauvres avant transferts	Taux de sécurisation	% pauvres avant transferts	Taux de sécurisation
C.M. chômeur	64%	36%	76%	46%[1]
C.M. invalide	44%[1]	20%	84%	77%
C.M.ouvrier non qualifié	32%	49%	22%	52%
C.M.nationalité non-CEE	71%	52%	42%	49%[1]
Famille monoparentale	42%	54%	56%	46%[1]
Ensemble des ménages	39%	73%	39%	81%

[1] : sous-groupes constitués de moins de 30 ménages pauvres avant transferts.

Cette constatation pousse à se poser la question plus générale du lien entre le taux de prévalence de pauvreté avant transferts et le taux de sécurisation. Soit la protection sociale répond à des objectifs particuliers indépendants de la garantie de niveau de vie minimum, soit, au contraire, la protection sociale s'efforce d'intervenir plus spécifiquement en faveur des groupes sociaux les plus fragiles en terme de niveau de vie procuré par des revenus primaires. Dans ce second cas, la relation entre nos deux indicateurs devrait être positive. Les deux exemples représentés sur les graphiques orthonormés ci-dessous confirment un peu cette relation (le nuage de points montre une pente globalement positive), mais il faut reconnaître que la relation n'est pas extrêmement nette, ce qui n'autorise pas, à notre sens, à affirmer que les transferts sociaux procurent la sécurité financière, en plus grande proportion, aux groupes qui sont les plus pauvres au départ.

La relation entre la pauvreté avant transferts sociaux et le taux de sécurisation financière selon le système de seuils CSP pour différents sous-groupes de ménages LUXEMBOURGEOIS

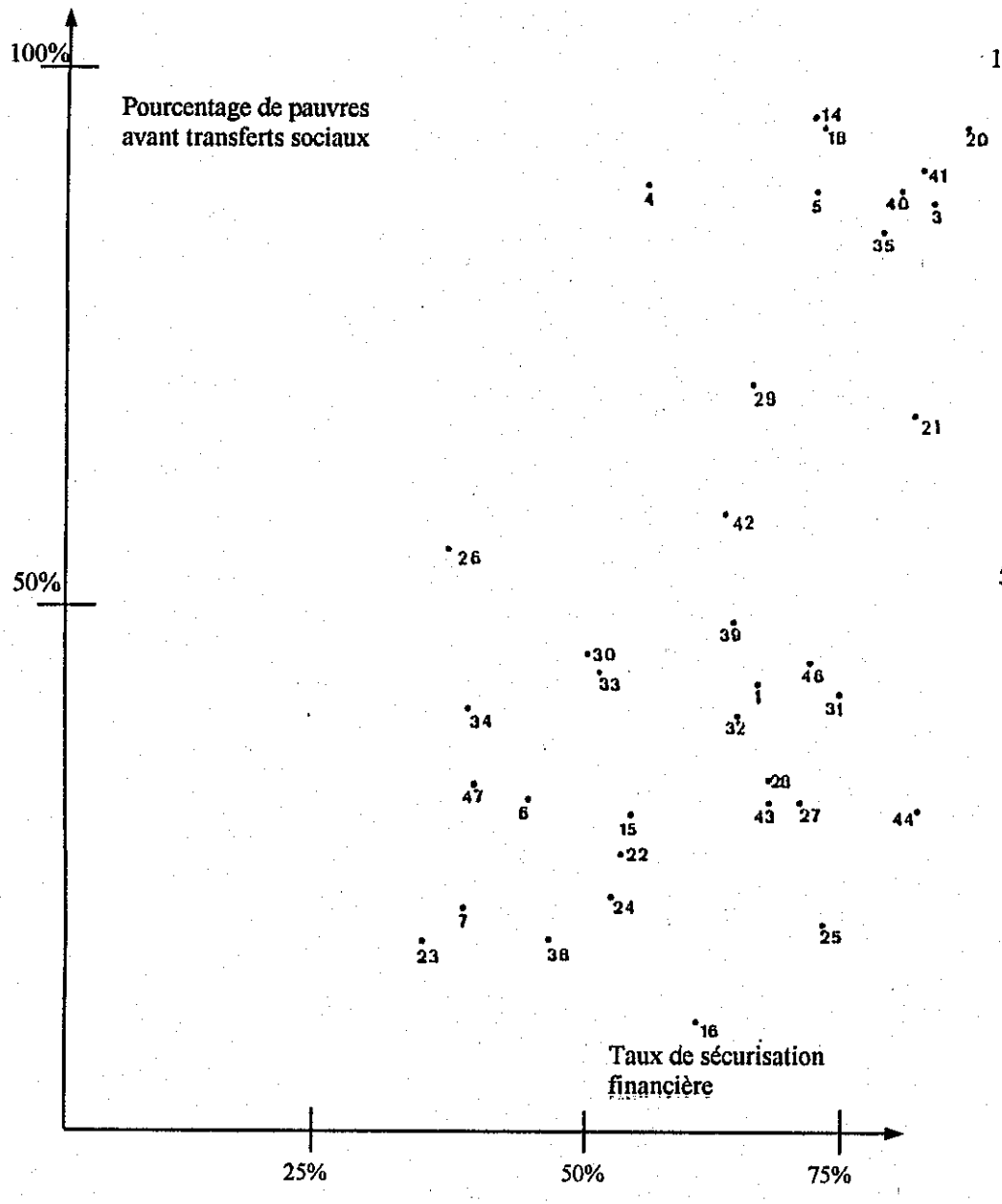

La relation entre la pauvreté avant transferts sociaux et le taux de sécurisation financière selon le système de seuils CSP pour différents sous-groupes de ménages LORRAINS

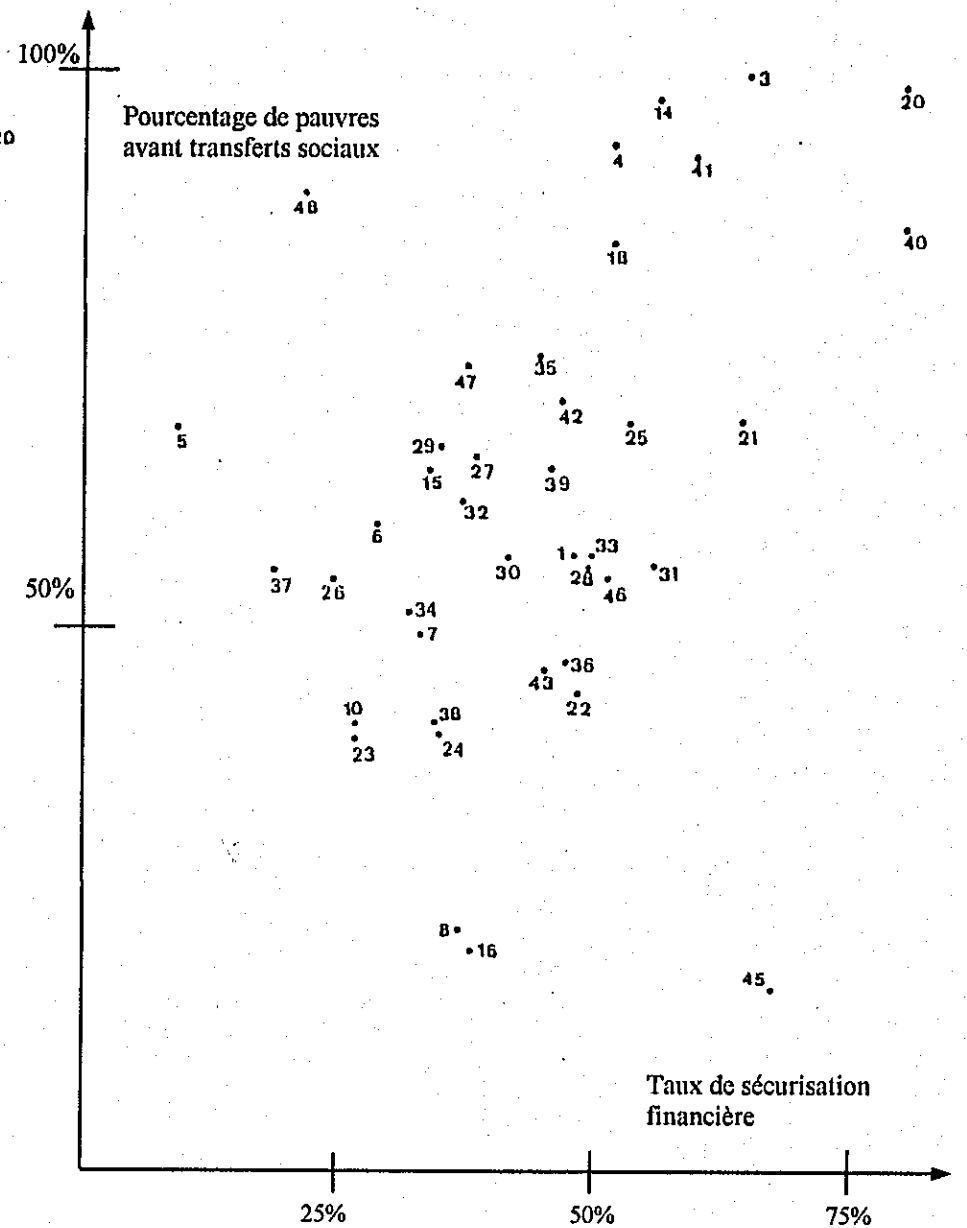

Les numéros correspondent aux différents sous-groupes de ménages - cf. la liste en annexe n°3

La relation entre la pauvreté avant transferts sociaux et le taux de sécurisation financière selon le système de seuils CSP pour différents sous-groupes de ménages LUXEMBOURGEOIS

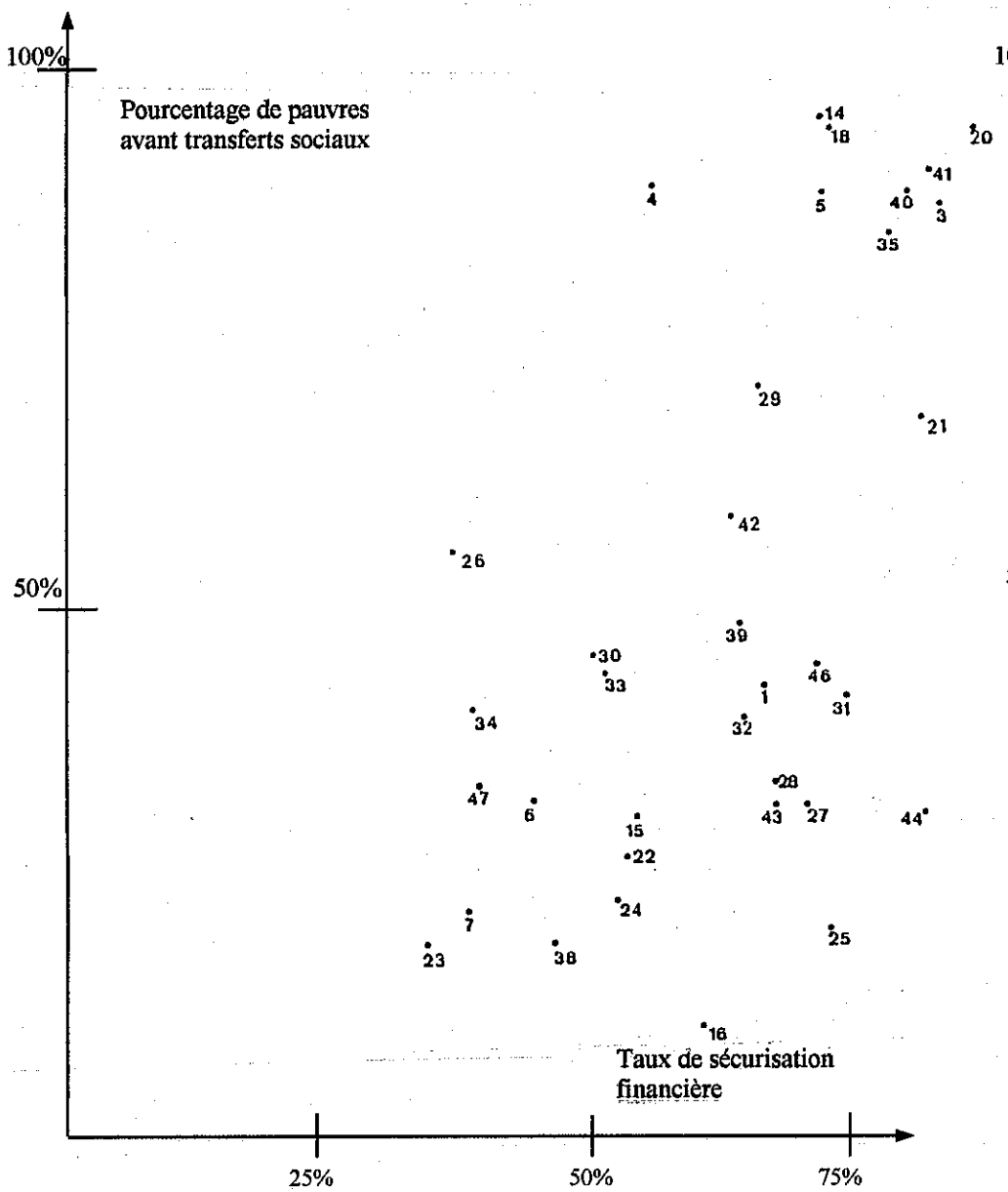

La relation entre la pauvreté avant transferts sociaux et le taux de sécurisation financière selon le système de seuils CSP pour différents sous-groupes de ménages LORRAINS

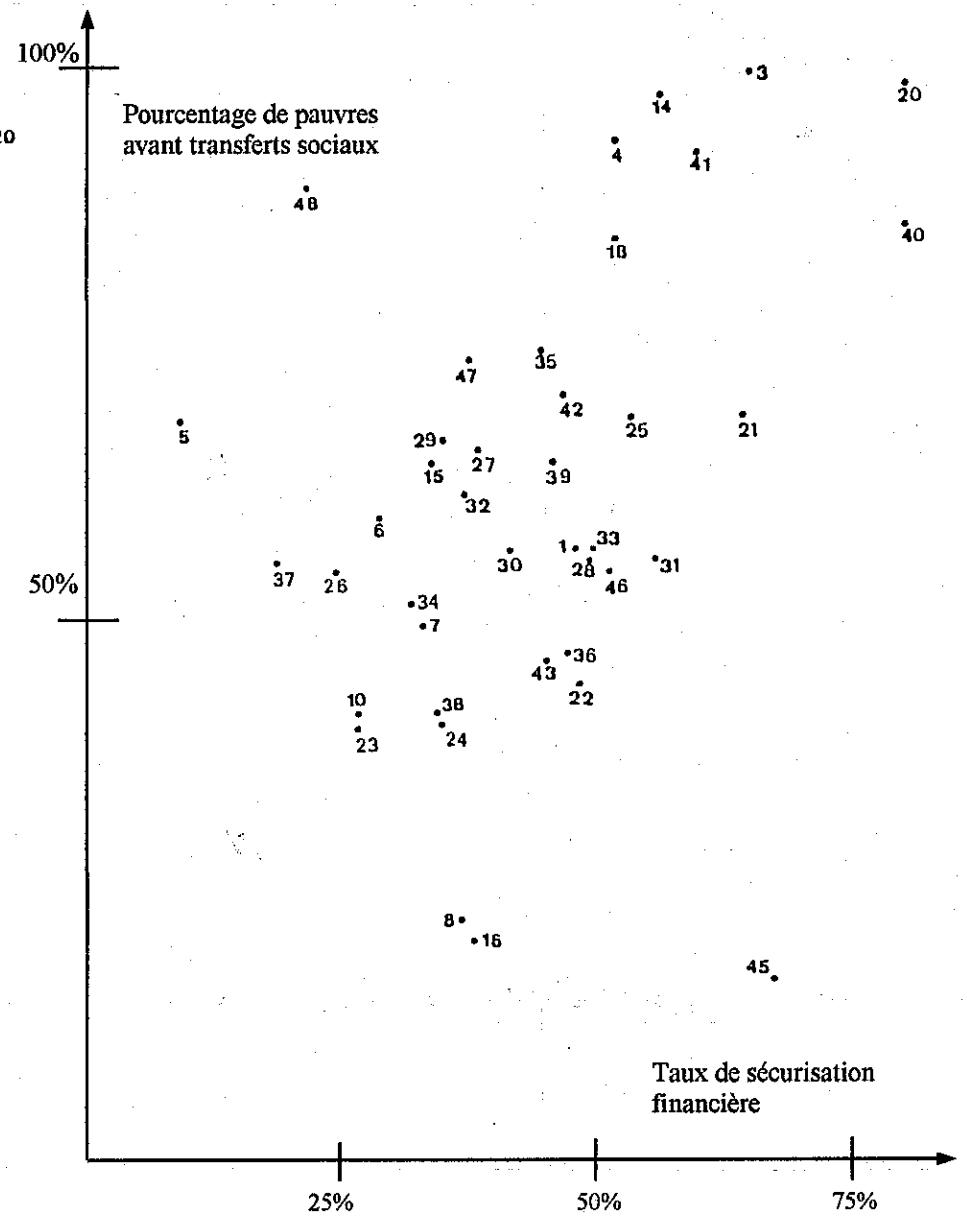

Les numéros correspondent aux différents sous-groupes de ménages - cf. la liste en annexe n°3

III Analyse dynamique: Le rôle des transferts sociaux en espèces dans les changements de situations vis-a-vis de la pauvreté

Nous avons jusqu'ici raisonné en usant de l'abstraction qui consistait à observer le niveau de vie fictif d'un ménage calculé comme **si** la protection sociale était absente, pour le comparer à son niveau de vie effectif (avec transferts sociaux). L'observation longitudinale des budgets des ménages offre un autre angle d'analyse, plus proche de la réalité : il s'agit alors de comparer, par exemple, le niveau de vie effectif du ménage **lorsque** la protection sociale est insuffisante pour lui faire franchir le seuil de pauvreté avec son niveau de vie effectif dans une situation de non-pauvreté. L'analyse dynamique contribue donc ici à une meilleure connaissance des modifications réelles des composantes du niveau de vie lorsqu'il y a (ou non) franchissement d'un seuil de pauvreté (exemples : tomber en pauvreté du fait d'une forte chute de son revenu d'activité; sortir de la pauvreté grâce à un transfert social généreux; etc.).

En reprenant la démarche déjà empruntée supra, qui consiste à scinder le revenu total du ménage en, d'une part, un revenu initial (sans transferts de Sécurité sociale) et, d'autre part, un revenu de redistribution (constitué des principaux transferts publics), nous allons tenter de clarifier cette question, avec toutes les limites qu'impose la faiblesse des effectifs concernés par des transitions de pauvreté dans nos deux échantillons.

Lorsque nous utilisons des taux de croissance, il s'agit de taux de croissance des valeurs moyennes (niveaux de vie moyens des ménages par exemple) et non de moyennes de taux de croissance individuels, car une approche en termes de moyennes de taux de croissance individuels buterait sur la difficulté d'interpréter les taux qui tendent vers l'infini (c'est par exemple le cas fréquent des taux de croissance de transferts sociaux des ménages qui, en l'année t, n'en perçoivent aucun, puis une certaine somme en t+1).

Nous envisagerons successivement l'analyse des niveaux de vie globaux, puis celle des niveaux de vie selon l'origine (primaire/redistribution).

A. Evolution des niveaux de vie globaux

Tout d'abord, en rapportant les niveaux de vie globaux moyens, pour chacune des quatre sous-populations (Non-pauvres permanents, Sortants de la pauvreté, Entrants dans la pauvreté, Pauvres permanents), à la moyenne de l'ensemble, on peut illustrer très symptomatiquement, aussi bien en Lorraine qu'au Luxembourg, les deux qualificatifs "permanent" et "changeant" qui différencient ces groupes : ce rapport à l'ensemble n'est en effet quasi-constant que pour les seuls sous-groupes dans lesquels aucun changement vis-à-vis de la pauvreté n'est observé (c'est-à-dire "permanents" pauvres ou non-pauvres).

Niveaux de vie moyens exprimés en valeur indiciaire par rapport au niveau de vie moyen de l'ensemble des ménages

Avec le critère du revenu minimum garanti		Non-Pauvres Permanents		Sortants		Entrants		Pauvres Permanents	
		LOR	**LUX**	**LOR**	**LUX**	**LOR**	**LUX**	**LOR**	**LUX**
Niveau de vie	en t	105	109	29	47	57	83	23	45
	en t+1	104	109	75	70	32	45	22	43

Avec le critère de 80% du salaire minimum		Non-Pauvres permanents		Sortants		Entrants		Pauvres Permanents	
		LOR	**LUX**	**LOR**	**LUX**	**LOR**	**LUX**	**LOR**	**LUX**
Niveau de vie	en t	121	113	52	52	77	86	47	49
	en t+1	120	112	86	88	52	50	46	48

Avec le critère de 50% du revenu médian par UC		Non-Pauvres Permanents		Sortants		Entrants		Pauvres Permanents	
		LOR	**LUX**	**LOR**	**LUX**	**LOR**	**LUX**	**LOR**	**LUX**
Niveau de vie	en t	110	107	40	40	65	69	35	41
	en t+1	109	107	80	70	42	47	35	40

Ce tableau nous montre également que les ménages qui ont connu la pauvreté pendant une seule année ont toujours, en moyenne, un niveau de vie plus faible que l'ensemble des ménages, c'est-à-dire même lorsqu'ils sont en situation de non-pauvreté (en t pour les Entrants et en t+1 pour les Sortants).

Pour l'ensemble des ménages, le niveau de vie total moyen a augmenté presque deux fois plus au Luxembourg qu'en Lorraine (8,6% contre 3,8%). Ces deux taux de croissance sont assez proches de ceux concernant les sous-groupes qui ne changent pas de situation vis-à-vis de la pauvreté. Pour les Non-Pauvres Permanents l'écart est supérieur à un point dans un seul cas; pour les Pauvres Permanents les différences sont un peu plus élevées, notamment selon le critère "Revenu Minimum" qui est le critère qui diagnostique les taux de pauvreté les plus faibles. Quant aux deux autres sous-groupes, leurs taux de variations de niveau de vie sont très élevés. Quel que soit le critère, on remarque que l'évolution du niveau de vie des ménages qui franchissent vers le bas le seuil de pauvreté, contrairement à l'évolution moyenne de l'ensemble des ménages ou celle des sortants de pauvreté, est assez similaire entre les deux régions.

Taux de croissance moyens du niveau de vie de différents sous-groupes de ménages définis à l'aide de trois systèmes de seuils

		Non-Pauvres Permanents	Sortants	Entrants	Restants Pauvres	Ensemble
Critère Revenu Minimum	LOR	+3.1%	+170.5%	-42.4%	+0.2%	+3.8%
	LUX	+8.6%	+84.5%	-41.5%	+5.2%	+8.6%
Critère Salaire Minimum	LOR	+2.5%	+72.1%	-29.5%	+2.0%	+3.8%
	LUX	+7.9%	+82.0%	-36.9%	+6.2%	+8.6%
Critère Revenu Médian	LOR	+3.1%	+110.4%	-32.9%	+3.6%	+3.8%
	LUX	+8.7%	+92.4%	-26.6%	+7.3%	+8.6%

B. Evolution des niveaux de vie attribuable aux revenus primaires et aux revenus de la redistribution

Concernant l'évolution des niveaux de vie désagrégés selon les deux grandes sources de revenus (primaire / redistribution), le tableau ci-dessous montre une certaine similitude entre le Luxembourg et la Lorraine pour les sous- groupes de ménages qui sortent de la pauvreté ou ceux qui restent dans la non-pauvreté. En revanche, la dynamique des revenus par UC des deux autres catégories de ménages est différente d'une région à l'autre.

Tout d'abord, quelle que soit la région et quel que soit le critère, pour l'ensemble des ménages comme pour le seul groupe des Non-pauvres Permanents, les transferts sociaux par UC croissent plus rapidement que les revenus primaires par UC (la différence étant un peu plus nette en Lorraine).

Ensuite, les ménages qui sortent de la pauvreté connaissent cette heureuse transition en, dans le cas le moins favorable, doublant leurs revenus primaires par UC (en les triplant dans le cas le plus favorable) et en percevant des transferts sociaux accrus, en moyenne, de 53 à 172 pour-cent selon le critère et le pays.

A propos des ménages qui entrent dans la pauvreté, on peut noter que, quels que soient le pays et le critère, cet événement est attribuable en moyenne à une perte à la fois de revenus primaires et de transferts sociaux. Cependant, dans le cas du Luxembourg, la décroissance des revenus de la redistribution est négligeable : l'entrée dans la pauvreté est donc, à la différence de la Lorraine, quasi-exclusivement attribuable à une perte de revenus du travail ou du capital.

Taux de croissance moyens du revenu initial par UC et du revenu de redistribution par UC de différents sous-groupes de ménages définis à l'aide de trois sytèmes de seuils.

Critère Revenu Minimum		Non-Pauvres Permanents	Sortants	Entrants	Restants Pauvres	Ensemble
Revenu initial par UC	LOR	+2.3%	+216.7%	-55.0%	+14.3%	+3.1%
	LUX	+8.2%	+126.6%	-74.8%	-4.2%	+7.9%
Revenu Redistri-bution par UC	LOR	+5.1%	+93.7%	-22.5%	-15.0%	+5.4%
	LUX	+10.1%	+53.5%	-5.3%	+8.2%	+10.9%

Critère Salaire Minimum 80%		Non-Pauvres Permanents	Sortants	Entrants	Restants Pauvres	Ensemble
Revenu initial par UC	LOR	+1.1%	+89.6%	-33.8%	+5.5%	+3.0%
	LUX	+7.3%	+97.9%	-52.8%	+2.0%	+7.6%
Revenu Redistri-bution par UC	LOR	+6.4%	+44.8%	-23.3%	-2.5%	+5.4%
	LUX	+9.6%	+53.6%	-0.4%	+10.6%	+10.9%

Critère Revenu Médian (50%)		Non-Pauvres Permanents	Sortants	Entrants	Restants Pauvres	Ensemble
Revenu initial par UC	LOR	+2.1%	+138.2%	-44.8%	+16.2%	+3.1%
	LUX	+8.3%	+172.0%	-66.1%	+6.4%	+7.9%
Revenu Redistri-bution par UC	LOR	+5.5%	+110.0%	-15.3%	-8.2%	+5.4%
	LUX	+10.3%	+72.1%	-1.0%	+12.9%	+10.0%

Enfin, les sous-groupes lorrain et luxembourgeois de ménages qui restent pauvres d'une année sur l'autre connaissent une dynamique de niveau de vie très différente :

- en Lorraine, ces ménages, bien qu'accroissant légèrement leurs revenus primaires par UC, voient leur niveau de vie total stagner du fait d'une décroissance non négligeable (de -2% à -15% selon le critère) de leurs transferts sociaux. Leur persistance dans la pauvreté serait donc due à une défaillance de la protection sociale.

- A l'inverse, les ménages luxembourgeois qui restent en-deçà de leurs seuils de pauvreté, accroissent plus faiblement que les Lorrains leurs revenus primaires par UC (voire subissent une diminution), mais ils bénéficient de transferts accrus en provenance de la protection sociale accrus (de 8% à 13% selon le critère). Leur permanence dans la pauvreté n'est donc pas attribuable à une défaillance de la protection sociale, mais plutôt à une insuffisance de cette dernière.

CONCLUSION

Cette première analyse statistique menée sous l'angle d'une comparaison entre deux régions de la Communauté Européenne et concernant le rôle des transferts sociaux en espèces dans l'accès des ménages à la sécurité financière a montré un grand nombre de convergences entre la Lorraine et le Luxembourg. On peut rappeler les seules quelques différences de la manière suivante :

- selon une analyse statique, les taux de pauvreté avant transferts sociaux sont, selon le système de seuils employé, plus bas ou plus élevés au Luxembourg qu'en Lorrain; en revanche, après transferts les taux de pauvreté luxembourgeois sont inférieurs aux taux mesurés sur l'échantillon lorrain, pourtant, en moyenne, les revenus de la protection sociale constituent une part plus faible dans les budgets des Luxembourgeois que dans ceux des Lorrains. Cela signifie donc que la protection sociale luxembourgeoise, en permettant à une fraction un peu plus importante de la population (2 points de plus qu'en Lorraine) de disposer d'un niveau de vie supérieur au seuil de pauvreté, peut être considérée de ce point de vue plus efficace. Nous avons d'ailleurs souligné dans le texte, que les transferts sociaux luxembourgeois spécifiques au risque maladie-invalidité jouaient un rôle important dans l'accès des ménages à la sécurité financière; rôle, si l'on excepte les pensions de retraite, particulièrement remarquable au regard à la fois de ceux des autres transferts luxembourgeois et des transferts sociaux lorrains. Par ailleurs, l'analyse en termes de masses financières a montré, comparativement au Luxembourg, une plus grande efficacité de la protection sociale en Lorraine lorsque l'on se place du point de vue de la réduction (en valeur relative) du fossé de pauvreté. Mais parallèlement, le système luxembourgeois révèle une plus grande efficacité en termes d'allocation, c'est-à-dire que dans ce pays une proportion nettement plus élevée qu'en Lorraine est allouée aux ménages les plus nécessiteux du point de vue des ressources et, inversement, une plus faible proportion des transferts sociaux bénéficie aux ménages non-pauvres.

- Selon une approche en termes de transitions annuelles, nous avons montré que les transferts sociaux en espèces pouvaient expliquer en partie le flux des entrées dans la pauvreté de ménages lorrains ainsi que le stock de pauvres persistants puisque, en moyenne, ces ménages connaissent une baisse non négligeable de ce type de ressources. Au contraire au Luxembourg, premièrement les ménages tombant

sous le seuil de pauvreté voient leurs transferts sociaux connaître une décroissance quasi-nulle et, deuxièmement, les ménages pauvres permanents perçoivent des revenus sociaux, certes insuffisants, mais cependant accrus par rapport à la période précédente. La dynamique de la protection sociale apparaît donc, de ce point de vue et pour ces deux catégories de ménages, inadaptée en Lorraine et insuffisante au Luxembourg.

De telles conclusions mériteraient des confirmations à partir de travaux complémentaires. On pourrait envisager des approfondissements dans deux directions. D'une part, l'analyse gagnerait à systématiser l'approche centrée sur la mesure de **l'intensité** de la pauvreté, c'est-à-dire sur l'étude de la réduction du fossé de pauvreté engendré par la protection sociale. En effet, ici cette approche n'a été utilisée que dans une perspective globale; or, elle peut également être envisagée dans le cadre d'une problématique plus désagrégée pour étudier soit l'impact d'un transfert social particulier, soit l'effet de l'ensemble des transferts sur un groupe particulier de ménages. D'autre part, pour l'analyse dynamique il serait envisageable de recourir non plus à un échantillon poolé de transitions annuelles, mais à un échantillon longitudinal sur cinq ans; l'étude serait alors menée au niveau individuel (et non plus au niveau du ménage) ce qui permettrait alors notamment de prendre en compte les variations de niveau de vie et de bénéfice à des transferts sociaux concernant des individus changeant de ménage (dans un échantillon poolé de ménages, ces individus sont exclus par construction).

BIBLIOGRAPHIE

BECKERMAN, W.; **Poverty and Impact of Income Maintenance Programmes.** B.I.T. / I.L.O., 1979.

DELEECK, H.; van den BOSCH, K.; de LATHOUWER, L. **Indicators of Poverty and Adequacy of Social Security. Methodological considerations and comparative results for seven countries : Belgium, The Netherland, Luxembourg, Ireland, Lorraine, Catalonia and Greece.** Final Report for the Second Specific Community Action to Combat Poverty. Septembre 1991, 153 p. Appendices, 398 p. (2 tomes).

DELEECK, H.; van den BOSCH, K.; de LATHOUWER, L. **Poverty and the Adequacy of Social Security in the EC.** Ed. Averbury, 1992, 201 p.

DELEECK, H.; CANTILLON, B.; van den BOSCH, K.; WYNS, M. **Indicateurs de la Sécurité sociale 1976-1985.** Revue belge de Sécurité sociale, annexe au n° 4-5, 1986, 86 p.

DELVAUX, B. **La distribution des revenus entre ménages en 1986 : une comparaison de statistiques Luxembourg - Lorraine - Belgique.** Document PSELL n° 38, Ed. CEPS/INSTEAD, Luxembourg, 1991, 61 p.

HAUSMAN P. **Les indicateurs sociaux de pauvreté.** Document PSELL n° 21, Ed. CEPS/INSTEAD, Luxembourg, 1990, 144 p.

HAUSMAN P. **Efficacité de la Sécurité sociale dans la lutte contre la pauvreté au Grand-Duché de Luxembourg.** Les Cahiers Economiques de Nancy, Vol. 21, 2nd. semestre 1988, pp. 5-36.

JEANDIDIER, B. **Indicateurs de pauvreté monétaire en Lorraine : résultats comparatifs et longitudinaux de 1985 et 1986.** Rapport régional final pour la Commission de la Communauté Européenne, 1990, 345 p.

JEANDIDIER, B.; HAUSMAN P. **The Role of Cash Transfers in Household Financial Security : a Static Analysis followed by a Dynamic Analysis applied to the Situations in Luxembourg and Lorraine.** in 50 years after Beveridge, Vol. 6, Ed. University of York, 1992, pp. 135-148.

KAPTEYN, A.; KOOREMAN, P.; WILLEMSE R. Some methodological issues in the implementation of Subjective Poverty Lines. **Research Memorandum of the Department of economics, Tilburg University,** 1986, n° FEW245, 26 p.

RAY, J-C.; JEANDIDIER, B. **Sécurité / insécurité d'existence des ménages lorrains : considérations méthodologiques et premiers résultats.** Université de Nancy II, avril 1988, 213 p.

WAGNER, A. **Evolution d'un groupe de ménages pauvres entre 1985 et 1987.** Document PSELL n°11, Ed. CEPS/INSTEAD, Luxembourg, 1989, 157p .

Annexe N°1 :

Brève présentation des sources de données

L'Enquête Socio-Economique auprès des Ménages Lorrains (ESEML, ou panel lorrain) est produite conjointement par la Direction Régionale de l'INSEE de Lorraine et une équipe de recherche de l'Université de Nancy II, associée au CNRS (l'A.D.E.P.S., URA n°1167). Le Panel Socio-Economique "Liewen zu Lëtzebuerg" (PSELL) est produit par le Centre d'Etude des Populations, de la Pauvreté et des Politiques Sociales (CEPS/ INSTEAD) de Walferdange au G.D. de Luxembourg. Chaque année, depuis 1985, les mêmes individus sont réinterrogés (environ 7500 individus vivant dans 2100 ménages ordinaires en Lorraine et 6100 individus vivant dans 2000 ménages luxembourgeois). La collecte a eu lieu pour la neuvième année consécutive au Luxembourg mais, en Lorraine, elle a été arrêtée en 1990. Le questionnaire porte essentiellement sur la structure démographique des ménages, la situation des individus par rapport au marché du travail, le niveau de scolarisation des enfants, les événements de vie survenus au cours de l'année, les conditions de logement, le curriculum des individus adultes, les revenus collectés de façon très détaillée. Dans la présente exploitation nous n'utilisons que les trois premières vagues des deux enquêtes (1985, 1986 et 1987).

Annexe N°2 :

Masses financières de protection sociale et indicateurs d'efficacité selon trois systèmes de seuils

Masses financières de protection sociales (perçues par les ménages des deux enquêtes), comptabilisées selon différents seuils de pauvreté et selon différents types de destinataires:

	LORRAINE			LUXEMBOURG		
	Seuil selon le revenu médian (en FF)	Seuil selon le salaire minimum (en FF)	Seuil selon le revenu minimum (en FF)	Seuil selon le revenu médian (en FL)	Seuil selon le salaire minimum (en FL)	Seuil selon le revenu minimum (en FL)
A	383511	1003210	110640	1872046	4504885	2996691
AA	1472249	1517269	1224084	9583284	10979536	10505496
A+AA	1855760	2520479	1334724	11455330	15484421	13502187
B	1662254	1406968	1894553	9553904	7932247	8695382
C	1273862	864430	1562599	7959668	5552234	6771335
D	231313	739135	80334	1010912	3166946	1880178

Légende:

A = Masse de transferts qui élève les revenus des ménages pauvres avant transferts sans permettre pour autant à ces derniers d'atteindre le seuil de pauvreté

AA = Masse de transferts qui élève les revenus des ménages pauvres avant transferts au niveau du seuil de pauvreté

B = Masse de transferts qui élève les revenus des ménages pauvres avant transferts au-delà du seuil de pauvreté

C = Masse de transferts perçus par les ménages non-pauvres avant transferts

D = Fossé de pauvreté après transferts

Indicateurs d'efficacité de la distribution des transferts sociaux selon différents seuils de pauvreté au Luxembourg et en Lorraine.

	LORRAINE			LUXEMBOURG		
	Seuil selon le revenu médian (en %)	Seuil selon le salaire minimum (en %)	Seuil selon le revenu minimum (en %)	Seuil selon le revenu médian (en %)	Seuil selon le salaire minimum (en %)	Seuil selon le revenu minimum (en %)
1	88.9	77.3	94.3	91.9	83.0	87.8
2	73.4	82.0	67.4	72.5	80.8	76.6
3	38.7	52.6	27.9	39.5	53.5	46.6
4	52.8	64.2	41.3	54.5	66.1	60.8

1 = Taux de réduction du fossé de pauvreté avant transferts (A+AA)/(A+AA+D)
2 = Efficacité brute (A+AA+B)/(A+AA+B+C)
3 = Efficacité nette (A+AA)/A+AA+B+C)
4 = Efficacité spécifique (A+AA)/(A+AA+B)

Annexe N°3 :

Prévalence de la pauvreté avant transferts sociaux et taux de securisation financières de différentes catégories de ménages Lorrains et Luxembourgeois selon les systèmes de seuils CSP et CEE en 1986

CRITERE CSP	LORRAINE			LUXEMBOURG		
CATEGORIES DE MENAGES EN 1986	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)
1. Ensemble	2092	57	46	1793	43	66
2. C.M.chômeur	96	87	25	12	82	25
3. C.M.retraité	400	91	62	289	88	83
4. C.M. invalide	52	94	50	108	90	56
5. C.M. autre inactif	68	68	10	215	88	72
6. C.M.ouvrier N.Qualifié	217	59	28	304	33	44
7. C.M. ouvrier Qualifié	540	49	32	277	22	38
8. C.M. employé et prof.intermédiaire	476	22	35	367	4	50
9. C.M. cadre supérieur	103	5	75	118	5	20
10. C.M. prof. non salarié non agricole	87	41	26	58	14	51
Nombre titulaires						
14. d'emploi: 0	444	92	54	390	96	72
15. 1	892	64	33	684	31	54
16. 2	665	20	36	524	11	60
17. >2	91	30	23	195	8	80
18. 1 personne âgée	62	84	50	160	95	73
19. 1 personne adulte	64	45	35	127	30	32
20. 2 personnes âgées	120	98	76	102	95	86
21. 1 âgée + 1 adulte	71	68	61	89	68	81

(1) Effectifs

(2) Pourcentage de ménages pauvres avant transferts sociaux.

(3) Taux de sécurisation financière (en %) = Nombre de ménages Non-pauvres Grâce aux transferts sociaux/Nombre de ménages pauvres avant transferts sociaux.

C.M. = Chef de ménage

Suite	LORRAINE			LUXEMBOURG		
Catégories de ménages	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)
22. 2 adultes	213	43	46	269	27	53
23. 2 adultes 1 enfant	334	40	26	166	19	34
24. 2 adultes 2 enfants	442	40	33	159	23	52
25. 2 adultes >2 enfants	305	67	51	69	20	72
26. 1 adulte + enfants	69	54	24	35	56	37
27. autres types de ménage	429	65	37	617	32	70
28. C.M. homme	1894	54	49	1408	35	67
29. C.M. femme	198	67	34	385	71	66
30. C.M. locataire	742	56	40	457	46	50
31. C.M. propriétaire	1162	55	53	1202	42	74
32. C.M. logé gratuitement	188	63	36	134	40	64
33. C.M. marié	1734	56	48	1222	44	51
34. C.M. célibataire	139	51	31	192	42	38
35. C.M. veuf	128	74	43	277	85	78
36. C.M. séparé/divorcé	91	47	45	102	28	51
37. C.M. 16-24 ans	91	55	18	69	37	13
38. C.M. 25-49 ans	1265	41	33	861	19	46
39. C.M. 50-64 ans	492	64	44	538	49	64
40. C.M. 65-74 ans	144	85	76	206	89	80
41. C.M. >75 ans	100	92	57	119	92	82
42. C.M. scolarité primaire	1032	70	45	862	59	63
43. C.M. collège	732	46	43	515	32	67
44. C.M. lycée	91	31	82	265	31	81
45. C.M. enseignement supérieur	181	21	63	126	12	88
46. C.M. national (F ou L)	1892	55	47	1422	45	71
47. C.M. nationalités C.E.E.	116	73	36	338	34	39
48. C.M. nationalités hors C.E.E.	84	89	23	33	43	62

(1) Effectifs.
(2) Pourcentage de ménages pauvres avant transferts sociaux.
(3) Taux de sécurisation financière (en %) = Nombre de ménages Non-pauvres Grâce aux transferts sociaux/Nombre de ménages pauvres avant transferts sociaux.

C.M. = Chef de ménage

CRITERE CEE	LORRAINE			LUXEMBOURG		
CATEGORIES DE MENAGES EN 1986	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)
1. Ensemble	2092	39	73	1793	39	81
2. C.M. chômeur	96	64	36	12	76	46
3. C.M. retraité	400	84	89	289	84	91
4. C.M. invalide	52	44	20	108	84	77
5. C.M. autre inactif	68	76	70	215	86	88
6. C.M. ouvrier Non Qualifié	217	32	49	304	22	52
7. C.M. ouvrier Qualifié	540	20	78	277	18	55
8. C.M. employé et prof.intermédiaire	476	7	50	367	2	73
9. C.M. cadre supérieur	103	1	100	118	4	43
10. C.M. prof. non salarié non agricole	87	17	58	58	7	39
Nombre titulaires						
14. d'emploi : 0	444	85	77	390	96	87
15. 1	892	28	67	684	23	67
16. 2	665	7	53	524	8	61
17. >2	91	7	25	195	8	70
18. 1 Personne âgée	62	73	73	160	95	93
19. 1 Personne adulte	64	23	47	127	18	61
20. 2 Personnes âgées	120	97	91	102	95	88
21. 1 âgée + 1 adulte	71	52	87	89	64	88
22. 2 adultes	213	26	85	269	20	81
23. 2 adultes + 1 enfant	334	16	56	166	12	57
24. 2 adultes 2 enfants	442	19	63	159	18	59
25. 2 adultes >2 enfants	305	57	67	69	34	49
26. 1 adulte + enfants	69	42	54	35	56	46
27. autres types de ménage	429	41	63	617	26	78
28. C.M. homme	1894	38	76	1408	31	77
29. C.M. femme	198	47	60	385	65	86

(1) Effectifs.
(2) Pourcentage de ménages pauvres avant transferts sociaux.
(3) Taux de sécurisation financière (en %) = Nombre de ménages Non-pauvres Grâce aux transferts sociaux/Nombre de ménages pauvres avant transferts sociaux.

C.M. = Chef de ménage

SUITE	LORRAINE			LUXEMBOURG		
CATEGORIES DE MENAGES	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)
30. C.M. locataire	742	38	68	457	40	68
31. C.M. propriétaire	1162	39	77	1202	39	86
32. C.M. logé gratuitement	188	47	68	134	36	82
33. C.M. marié	1734	38	76	1222	31	75
34. C.M. célibataire	139	31	49	192	31	71
35. C.M. veuf	128	53	71	277	81	93
36. C.M. séparé/divorcé	91	39	70	102	26	55
37. C.M. 16-24 ans	91	22	34	69	22	20
38. C.M. 25-49 ans	1265	22	55	861	15	55
39. C.M. 50-64 ans	492	45	77	538	43	82
40. C.M. 65-74 ans	144	77	92	206	88	91
41. C.M. > 75 ans	100	83	78	119	91	91
42. C.M. scolarité primaire	1032	52	72	862	54	77
43. C.M. collège	732	25	72	515	27	80
44. C.M. lycée	91	19	94	265	31	97
45. C.M. enseignement supérieur	181	16	71	126	11	87
46. C.M. national (F ou L)	1892	38	73	1422	41	85
47. C.M. nationalités C.E.E.	116	54	79	338	29	59
48. C.M. nationalités hors C.E.E.	84	71	52	33	42	49

(1) Effectifs.
(2) Pourcentage de ménages pauvres avant transferts sociaux.
(3) Taux de sécurisation financière (en %) = Nombre de ménages Non-pauvres Grâce aux transferts sociaux/Nombre de ménages pauvres avant transferts sociaux.

C.M. = Chef de ménage

Table des Matières

Introduction p.1

I. Revenus et pauvreté dans les deux régions p.2

A. La structure des revenus des ménages p.2

B. La mesure de la pauvreté selon différents seuils monétaires p.4

II. Analyse statique: l'effet comptable, par référence aux seuils de pauvreté, des transferts sociaux en espèces p.7

A. L'effet comptable global de la protection sociale en espèces sur l'ensemble des ménages p.8

B. L'effet comptable particulier de certains transferts sur l'ensemble des seuls ménages bénéficiaires de ces transferts p.15

C. L'effet comptable global de la protection sociale en espèces sur des groupes particuliers de ménages p.20

1. L'existence de résultats similaires entre la Lorraine et le Luxembourg p.20
2. L'existence de résultats peu éloignés entre la Lorraine et le Luxembourg p.24
3. Des résultats différents au Luxembourg et en Lorraine p.32
4. Synthèse de l'analyse des effets comptables de la protection sociale sur des groupes particuliers de ménages p.39

III. Analyse dynamique: le rôle des transferts sociaux en espèces dans les changements de situationsvis-à-vis de la pauvreté p.42

A. Evolution des niveaux de vie globaux p.43

B. Evolution des niveaux de vie attribuable aux revenus primaires et aux revenus de la redistribution p.45

Conclusion p.48

Bibliographie p.50

Annexe N°1: Brève présentation des sources de données p.51

Annexe N°2: Masses financières de protection sociale et indicateurs d'efficacité selon trois systèmes de seuils p.52

Annexe N°3: Prévalence de la pauvreté avant transferts sociaux et taux de sécurisation financière de différentes catégories de ménages Lorrains et Luxembourgeois selon les systèmes de seuils CSP et CEE en 1986 ..... p.54

Mesure de l'efficacité des transferts sociaux selon une approche en termes de sécurisation du niveau de vie des ménages. Une analyse statique puis dynamique, appliquée au cas du Luxembourg et de la Lorraine.

PSELL n° 61 - Bruno Jeandidier et Nicolas Poussing

Présentation de l'étude

Quel rôle jouent les transferts sociaux dans le processus de sécurisation financière des ménages?

Cette question est traitée au niveau d'une approche permettant de comparer la situation des ménages en Lorraine et au Luxembourg.

Parmi les principaux résultats, mis à jour par cette étude, on retiendra les points suivants:

1. Les taux de pauvreté après transferts sont plus faibles au Luxembourg qu'en Lorraine.
Cela signifie que la Protection sociale luxembourgeoise permet à une fraction un peu plus importante de la population (2 points de plus qu'en Lorraine) de disposer d'un niveau de vie supérieur au seuil de pauvreté.
Sous cet angle, la Protection Sociale luxembourgeoise apparaît donc plus efficace et ce, d'autant plus que les revenus de transfert représentent une part plus faible dans le budget des ménages luxembourgeois que dans celui des ménages lorrains.

2. On s'attendait à un effet massif des pensions de retraite dans ce processus de sécurisation. Cet effet a été confirmé en Lorraine comme au Luxembourg.

3. Mais les transferts sociaux luxembourgeois, spécifiques au risque "maladie-invalidité" jouent aussi un rôle important dans l'accès des ménages à la sécurité financière.
Le caractère remarquable de ce type de transfert (en-dehors des pensions de retraite) a été mis en évidence par rapport aux autres transferts sociaux luxembourgeois et par rapport aux transferts sociaux lorrains.

4. Par contre, l'analyse **en termes de masses financières** a montré une efficacité plus grande de la protection sociale en Lorraine lorsqu'on se place du point de vue de la réduction (en masse relative) du fossé de pauvreté.
Mais, parallèlement, le système luxembourgeois s'est révélé d'une plus grande efficacité lorsque celle-ci est mesurée **en termes de destination des masses allouées**: la part de la masse des transferts qui est destinée aux ménages les plus nécessiteux est plus élevée au Luxembourg qu'en Lorraine.

Cette étude fournit encore un éclairage particulier sur les changements d'état que certains ménages connaissent du point de vue de la pauvreté.
D'une année à l'autre, des ménages entrent dans la pauvreté ou en sortent et les transferts sociaux en espèces peuvent expliquer, en partie, ces flux annuels. Dans cette perspective, on a pu montrer que la dynamique de la protection sociale paraît être inadaptée en Lorraine et insuffisante au Luxembourg.
Au Luxembourg, par exemple, les ménages qui vivent plusieurs années consécutives en situation de pauvreté perçoivent effectivement des transferts sociaux; mais ceux-ci demeurent insuffisants bien qu'ils progressent année après année.

Liste des publications du panel socio-économique des ménages

"Liewen zu Lëtzebuerg"

CEPS/Instead, Walferdange, Grand-Duché de Luxembourg

Méthodologie générale & répertoire des variables - Année d'enquête: 1985 (Première vague). Document PSELL n° 1 - P.DICKES, P.HAUSMAN, A. KERGER (1987).

L'état de la pauvreté au Grand-Duché de Luxembourg. Document PSELL n° 2.
F. COURTOIS, P. HAUSMAN (1987).

Description des niveaux de vie et de bien-être économique dans les ménages résidant au Luxembourg - Année 1985-1987. Document PSELL n° 3 P. HAUSMAN (1987).

Niveaux de vie et de bien-être économique des ménages en 1985: principaux résultats en 1985. Document PSELL n° 4 P. HAUSMAN (1987).

Un indicateur pour mesurer la pauvreté objective: théorie et application dans la première vague du panel socio-économique Luxembourgeois - 1985. Document PSELL n° 5, P. DICKES (1987).

Un indicateur pour mesurer la pauvreté subjective. Théorie et application dans la première vague du panel socio-économique luxembourgeois : année d'enquête 1985 (première vague). Document PSELL n° 6 P.DICKES (1987).

Pratique de l'échelonnement multidimensionnel. Document PSELL n° 7. P.DICKES, J.TOURNOIS (1989).

Pauvreté et conditions d'existence: théories, modèles et mesures. Document PSELL n° 8. P.DICKES (1989).

Logistique & documentation - Principes d'organisation de la documentation dans le panel. Document PSELL n° 9 J. TOURNOIS (1988).

Documentation transversale des variables 1985: première vague. Document PSELL n° 10.
J. TOURNOIS (1988).

Evolution d'un groupe de ménages pauvres entre 1985 et 1987. Document PSELL n° 11. A. WAGNER (1989).

Description statistique des variables du questionnaire -1986- (deuxième vague). Document PSELL n°12. A. KERGER, R. DE WEVER (1988).

Activité féminine, isolement et prestations familiales: un premier parallèle Luxembourg- Lorraine - Annexes. Document PSELL n° 13. J.C. RAY, B.JEANDIDIER, S.CARVOYEUR (1990).

Le mode d'échantillonnage du panel "Liewen zu Lëtzebuerg" Bilan des deux premières vagues. Document PSELL n°14. P.HAUSMAN (1990).

Analyse des données irlandaises (enquête pilote -1987) pour construire une échelle de pauvreté. Document PSELL n° 15. P.DICKES (1988).

La collecte des données en 1986. Elaboration du questionnaire, déroulement de l'enquête, opérations de chiffrement. Document PSELL n° 16. A.KERGER (1989).

Organisation der Daten des Luxemburger Haushaltspanels. (Eingabe, Speicherung und Analyse von Paneldaten). Document PSELL n° 17. G.SCHMAUS (1990) (version anglaise: 17a).

MNDr, partition valuée selon la méthode de Roubens et Libert. Document PSELL n° 18. B.GAILLY (1989).

Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages en 1985 et 1986. Document PSELL n°19; B.GAILLY, P.HAUSMAN - 1990.

Les modes de garde des jeunes enfants. Document PSELL n° 20. A. AUBRUN, P.HAUSMAN (1990).

Les indicateurs sociaux de pauvreté: Tableaux de base et documentation. Document PSELL n° 21. P.HAUSMAN (1990).

Les personnes âgées et/ou retraitées au Luxembourg: leur environnement familial et leurs réseaux de solidarité. Document PSELL n° 22. P.HAUSMAN, G.SCHABER (1991).

Examen des effets du phénomène d'attrition sur l'étude des revenus et de l'emploi - Années de références: 1985, 1986 et 1987. Document PSELL n° 23 P.HAUSMAN, B.GAILLY (1990).

La constitution des fichiers de référence, nécessaire à l'étude du phénomène d'attrition. Document PSELL n° 24 R.DE WEVER (1990).

Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages en 1985 et 1987. Document PSELL n° 25. B.GAILLY, P.HAUSMAN (1990).

Bilan de l'attrition au cours des trois premières vagues d'enquêtes:1985/1986/1987. Document PSELL n° 26 B.GAILLY, P.HAUSMAN (1990).

Imputation des revenus manquants dans le panel socio-économique luxembourgeois. Document PSELL n°27 P.HAUSMAN (1990).

"PSELLDOC" Système documentaire pour le panel Luxembourgeois. Document PSELL n°28. J.J.WESTER avec la collaboration de A. AUBRUN (1990).

Le déroulement de la collecte en 1987. Elaboration du questionnaire, déroulement de l'enquête, opération de chiffrement. Document PSELL n°29. A.KERGER (1990).

La production des données: Vague 1988-1990. Document PSELL n° 30. A.KERGER (1990) .

Description statistique des variables du questionnaire -1987- Troisième vague. Document PSELL n° 31. R.DE WEVER, A.KERGER (1991).

Les ménages de retraités et les ménages d'actifs - Comparaison des niveaux de vie et des niveaux de dépenses. Document PSELL n° 34. P.HAUSMAN, A.AUBRUN, A.KERGER (1991).

Situation der Arbeitslosen in Luxemburg. Document PSELL n° 35. G.SCHMAUS(1991).

La recherche sur la pauvreté au Grand-Duché de Luxembourg. Document PSELL 36. A.WAGNER (1990).

La distribution des revenus entre ménages en 1986 - Une comparaison de statistiques Luxembourg - Lorraine - Belgique. Document PSELL n° 38. B.DELVAUX (1991).

Efficacité de la sécurité sociale dans la lutte contre la pauvreté. Document PSELL n°39. P.HAUSMAN (1990).

Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages de 1985 à 1988. Document PSELL n° 40. B.GAILLY (1991).

Projet de recommandation du conseil portant sur les critères communs relatifs à des ressources et prestations suffisantes dans les systèmes de protection sociale. Rapport préparatoire relatif au dispositif de suivi. Document PSELL n° 42. J.C.BROWN, A.WAGNER avec la collaboration de: P. HAUSMAN, A.KERGER, G.MENARD (1991).

La loi sur le Revenu Minimum Garanti. Quelques avis du public. Document PSELL n° 43. A.WAGNER (1992).

L'endettement des ménages au Luxembourg 1985 - 1989. Document PSELL n° 45. B.GAILLY, P.HAUSMAN (1992).

Les femmes au Grand-Duché de Luxembourg: Démographie-Famille I. Document PSELL n°46. P.HAUSMAN avec la collaboration de M. Langers (STATEC) et du Ministère de la Famille et de la Solidarité (1992).

Les femmes au Grand-Duché de Luxembourg: Revenus-Conditions de vie II. Document PSELL n° 47. P.HAUSMAN, J.VECERNIK avec la collaboration du Ministère de la Famille et dela Solidarité (1992). 2e édition, juillet 1993.

Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages de 1985 à 1989. Document PSELL n°48. B.GAILLY (1992).

Luxembourg, 1985 à 1989, une vague d'endettement. Document PSELL n°49. B.GAILLY, P.HAUSMAN (1993).

Les Effets de la Protection Sociale dans la Communauté Européenne. Contribution au programme "Convergence en matière de Protection Sociale" (Commission C.E., DG V). Document PSELL n°50. P.HAUSMAN (1993) .

Situation démographique de l'Europe des Douze - EUR12. Document PSELL n°51. P.HAUSMAN (1993).

Les phénomènes associés au vieillissement de la population. Document PSELL n°52. P.HAUSMAN (1993).

Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages de 1985 à 1990. Document PSELL n°53. B.GAILLY (1993).

Insérer des nouveaux membres dans un panel longitudinal de ménages et d'individus: simulations. Document PSELL n°54. B.GAILLY (CEPS/Instead) avec la collaboration de P.LAVALLÉE (Statistics-Canada) (1993).

Dispositif des pondérations individuelles et des pondérations des ménages de 1985 à 1991. Tome II. Document PSELL n°55. B.GAILLY (1993).

Evolution générale du revenu des ménages: 1978-1990. Série "Niveau de vie". Document PSELL n° 56. P.HAUSMAN (1994).

1985-1990. Endettement et risques de surendettement. Document PSELL n°57. B.GAILLY (1994).

L'intégration des personnes âgées au Grand-Duché de Luxembourg. Document PSELL n°58. G.SCHABER, P.BOUSCH (1993).

Insérer un échantillon complémentaire dans un panel longitudinal de ménages et d'individus: simulations - deuxième partie. Document PSELL n°59. B.GAILLY, avec la collaboration de P.LAVALLÉE (Statistique Canada) (1994).

Revenus et endettement. Document PSELL n°60. B.GAILLY (1994).

Mesure de l'efficacité des transferts sociaux selon une approche en termes de sécurisation du niveau de vie des ménages: une analyse statique puis dynamique, appliquée au cas du Luxembourg et de la Lorraine. Document PSELL n°61. Bruno JEANDIDIER et Nicolas POUSSING (ADEPS; CNRS et Université de Nancy II) (1994).

Budget temps des femmes: l'opinion des femmes. Document PSELL n°62. A.Aubrun avec la collaboration de P.Hausman (1994).